

Feuille de route santé

2024-2028



Table des matières

Partie 1 : Diagnostic Santé et Territoire	2
I. Comprendre la Région Bourgogne-Franche-Comté : les enjeux du territoire	2
1.1 La région Bourgogne-Franche-Comté et ses caractéristiques : une grande région, une faible densité démographique	2
1.2 Des fragilités sociales qui varient selon les départements	3
II. L'offre de santé en région Bourgogne-Franche-Comté	4
2.1 Etat de santé en région	4
2.2 L'accessibilité aux soins en région	6
2.3 Une préoccupation croissante des élus et des citoyens face aux défis en santé	13
III. Nouveaux besoins, nouvelles demandes : des évolutions à anticiper	15
Partie 2 : La Région Bourgogne-Franche-Comté : une collectivité mobilisée et engagée dans le domaine de la santé	16
I. L'intervention régionale / champs de compétence	16
II. Un engagement fort et ancien de la Région dans le cadre de ses compétences	17
III. Une Région attentive et proactive au service du bien-être de ses habitants et à la durabilité de son territoire :	18
3.1 Evaluation de la feuille de route santé 2019/2022	18
3.2 L'évaluation d'impact santé (EIS) pour une approche préventive de la santé	19
Partie 3 : la feuille de route régionale de santé 2024-2028	21
I. La feuille de route régionale au service de l'accès à la santé pour tous	21
1.1 Une ambition sans faille : faciliter l'accès à la santé pour tous et sur l'ensemble du territoire	21
1.2 Une mobilisation à la hauteur de l'ambition	21
II. 7 axes de travail structurants	22
Axe 1 : une Région engagée sur le défi démographique	22
Axe 2 : vers une santé intégrée et transversale	23
Axe 3 : développer la prévention et la promotion de la santé	25
Axe 4 : améliorer la démographie des professionnels de santé et encourager l'exercice coordonné	31
Axe 5 : ancrer les politiques de santé dans les territoires	32
Axe 6 : déployer les innovations numériques et technologiques en santé, encourager la recherche	34
III. Pilotage, suivi et communication	40
Annexe 1 : Evaluation de la mise en œuvre et d'impact portant sur la politique « aménagement du territoire en matière de santé publique et de télésanté » de la Région Bourgogne-Franche Comté	42
Annexe 2 : Index des sigles	48

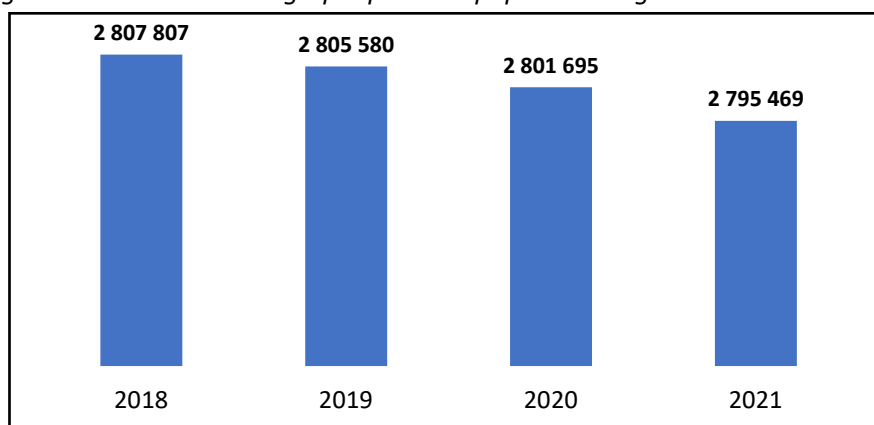
Partie 1 : Diagnostic Santé et Territoire

I. Comprendre la Région Bourgogne-Franche-Comté : les enjeux du territoire

1.1 La région Bourgogne-Franche-Comté et ses caractéristiques : une grande région, une faible densité démographique

Avec ses frontières communes avec la Suisse, l'Île-de-France, le Centre-Val de Loire, le Grand Est et l'Auvergne-Rhône-Alpes, la région Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'une place privilégiée au centre de l'Europe. Elle accueille 2,795 millions d'habitants concentrés dans trois départements : la Côte d'Or, la Saône-et-Loire et le Doubs regroupent 60% de la population. Sur la période de 2018 à 2021, la région voit **une baisse de sa population** de 0,7%, une tendance contraire à celle en France métropolitaine qui présente une hausse de 0,9%.

Figure 1 : Evolution démographique de la population régionale de 2018 à 2022



Source : Insee, recensement de la population, Exploitation Région Bourgogne-Franche-Comté

La région se caractérise par un vieillissement prononcé des habitants. En 2021, 30,8% de la population est âgée de plus de 60 ans contre 27,4% en France métropolitaine. Ce phénomène exprimé également par **l'indice de vieillissement** (nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans) présente un indice de 107,2 contre 88,5 au niveau en France métropolitaine. De fortes disparités sont observées au niveau infrarégional, notamment la Nièvre avec un indice de 160,5 soit 50% de plus que la moyenne régionale, tandis que le département du Doubs avec 82,7 se positionne en dessous de la moyenne nationale. Ce vieillissement de la population s'accompagne inévitablement d'une **demande croissante de soins et d'un besoin d'accompagnement des personnes âgées** : en 2018, 38,9% de personnes âgées de plus de 75 ans vivent seules à leur domicile.

Tableau 1 : Indicateurs démographiques des départements de Bourgogne-Franche-Comté en 2021

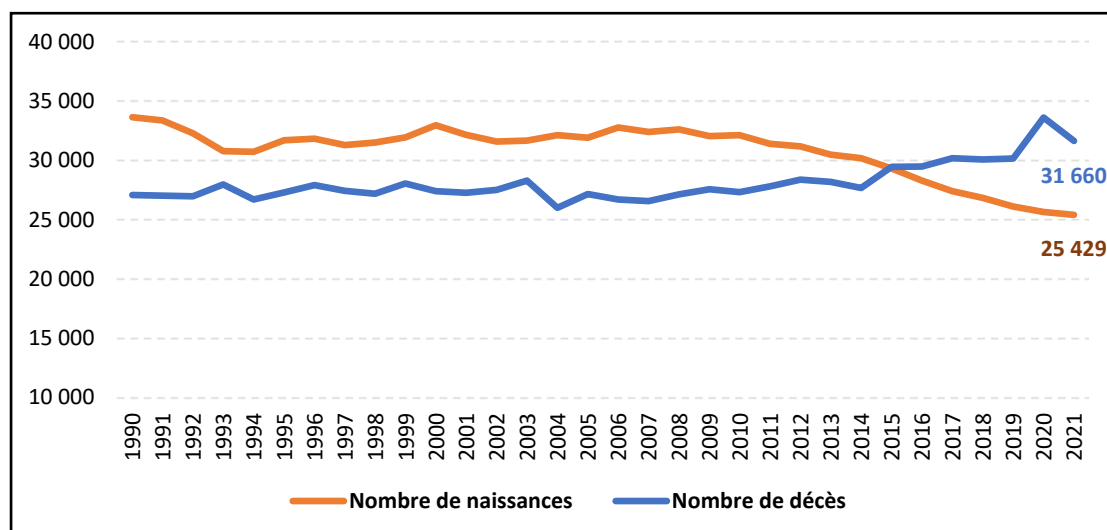
	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort
Population (01/01/2021)	535 275	546 630	257 991	201 017	233 493	549 467	332 620	138 976
Superficie (Km ²)	8 763	5 234	4 999	6 817	5 360	8 575	7 427	609
Densité de population (hab/km ²)	61,1	104,4	51,6	29,5	43,6	64,1	44,8	228,2
Indice de vieillissement	96,5	82,7	111,8	160,5	108,5	126,1	114,8	89,7
Part de la population de +60 ans	28%	26%	31%	38%	31%	34%	32%	27%

Source : Insee, recensement de la population, Exploitation Région Bourgogne-Franche-Comté

La région présente une **faible densité démographique** avec seulement 58,8 habitants par km². Cela la positionne comme la région la moins dense au niveau métropolitain. Cette densité varie fortement selon les départements, de 29,5 hab/km² pour la Nièvre jusqu'à 228,2 hab/km² pour le Territoire de Belfort, soit une densité sept fois supérieure.

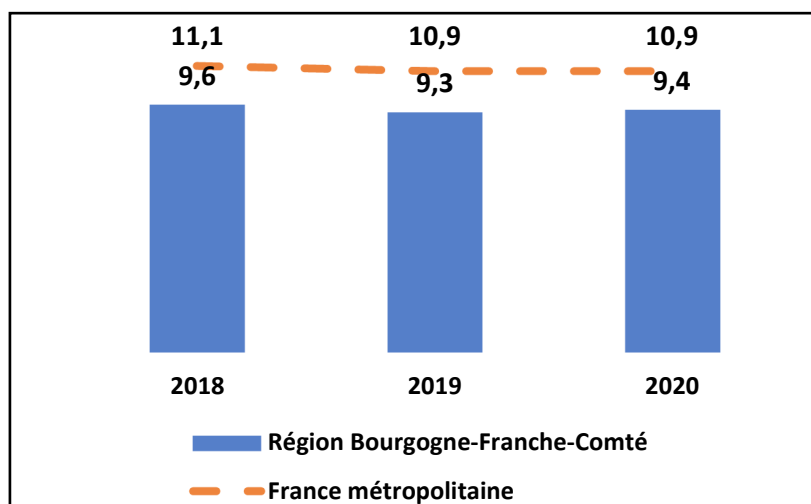
Avec un **taux de natalité** de 9,4 naissances pour 1 000 habitants en 2020, la Bourgogne-Franche-Comté se positionne en dessous de la moyenne nationale et enregistre une baisse de 0,2 point par rapport à l'année 2018. Seuls les départements du Doubs et le Territoire de Belfort présentent un taux supérieur à deux chiffres avec 10,5 et 10,4. Au niveau régional, le nombre de naissances en 2020 était de 25 660 tandis que le nombre de décès s'élevait à 31 660. Ce mouvement démographique accroît les **besoins de professionnels dans le secteur sanitaire** et autour des personnes âgées.

Figure 2 : Evolution du nombre de naissance et de décès



Source : Insee, recensement de la population, Exploitation Région Bourgogne-Franche-Comté

Figure 3 : Taux de natalité en Bourgogne-Franche-Comté et en France métropolitaine de 2018 à 2020



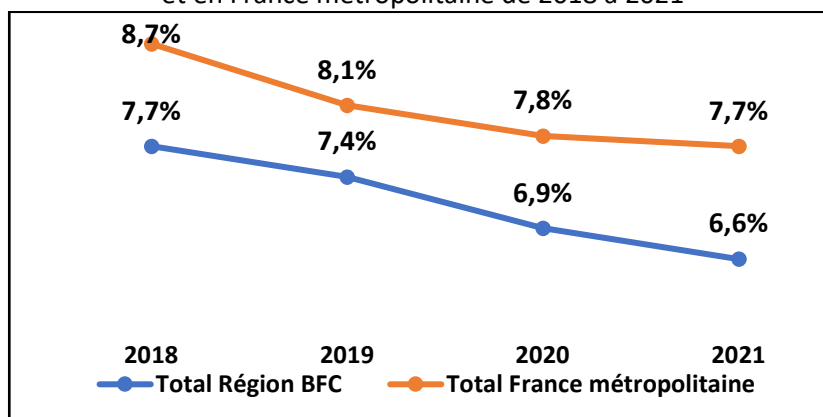
Source : Insee, recensement de la population, Exploitation Région Bourgogne-Franche-Comté

1.2 Des fragilités sociales qui varient selon les départements

La Bourgogne-Franche-Comté présente des caractéristiques sociales variables selon les indicateurs. **Le taux de chômage** est plus faible qu'au niveau national : 6,6% fin 2021, contre 7,7% en France. Le chômage présente une forte tendance à la baisse et s'explique par la hausse et la création d'emplois dans le secteur de la construction et du tertiaire. Malgré une légère baisse des emplois

dans le secteur de l'industrie, la Bourgogne-Franche-Comté reste en première place dans ce secteur avec près de 18% des emplois, soit 5 points de plus qu'au niveau national.

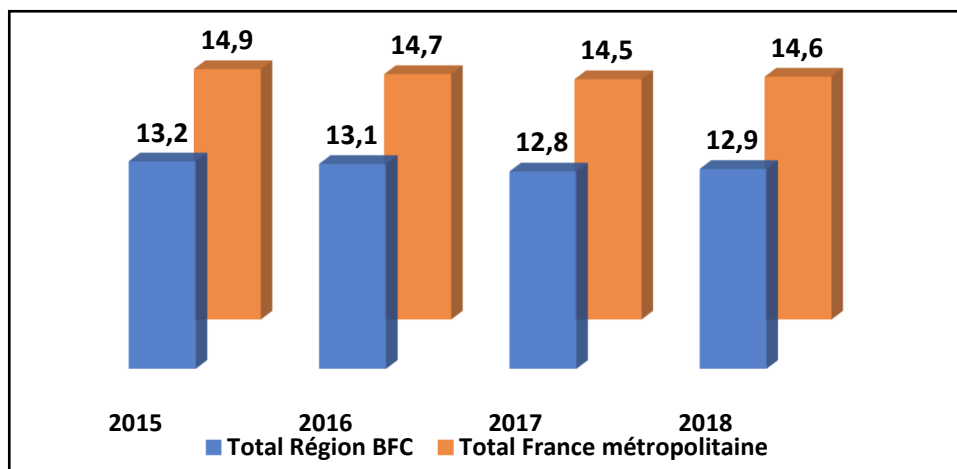
Figure 4 : Taux de chômage annuel en région Bourgogne-Franche-Comté et en France métropolitaine de 2018 à 2021



Source : Insee, estimations d'emploi, Exploitation Région Bourgogne-Franche-Comté

Les niveaux des revenus se situent dans la moyenne, avec 21 480 € en 2018, soit 170 € de moins qu'au niveau national (21 650 €). Au niveau départemental, la Nièvre et l'Yonne présentent les niveaux les plus faibles avec 20 510 € et 20 920 € respectivement. **Le taux de pauvreté** reste faible sur le territoire, avec 12,19% en 2018, la région se situe en dessous du taux national. Si une baisse continue est observée au cours des années, il existe un écart important entre plusieurs départements, la Nièvre a le taux le plus élevé avec 15,7% tandis que la Côte-d'Or a le taux le plus faible avec 11,2%, soit un écart de 4,5 points entre deux départements voisins.

Figure 5 : Taux de pauvreté en région Bourgogne-Franche-Comté et en France métropolitaine de 2018 à 2021



Source : Insee, estimations d'emploi, Exploitation Région Bourgogne-Franche-Comté

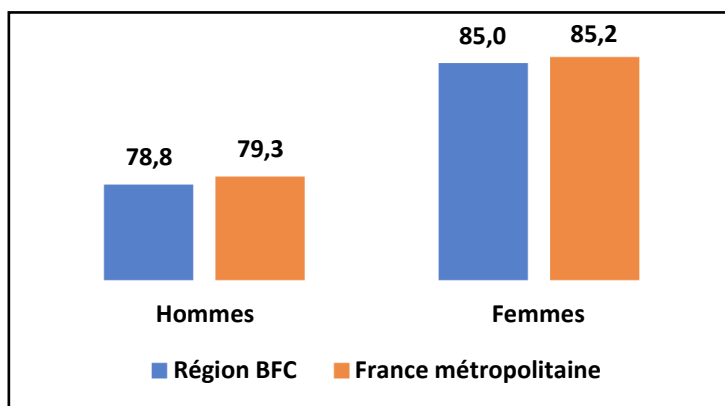
II. L'offre de santé en région Bourgogne-Franche-Comté

2.1 Etat de santé en région

L'état de santé des habitants de Bourgogne-Franche-Comté s'améliore et **l'espérance de vie** augmente : + 4,4 ans pour les hommes et +2,8 ans pour les femmes depuis les années 90. En 2022, l'espérance de vie à la naissance était de 78,8 ans pour les hommes et 85 ans pour les femmes, un indicateur inférieur à celui en France métropolitaine qui s'élève à 79,3 ans pour les hommes et 85,2 ans pour les femmes. De la même manière que l'espérance de vie augmente, l'écart entre les hommes et les femmes aussi : il est de 6,2 ans en 2022.

En France, en 2018, l'espérance de vie en bonne santé s'élève à 64,5 ans pour les femmes et 63,4 ans pour les hommes. En 10 ans, cet indicateur a légèrement augmenté pour les hommes (+8 mois), mais est resté stable pour les femmes (indicateur non disponible à l'échelle régionale).

Figure 6 : Espérance de vie de la population en 2021



Source : Insee, recensement de la population, Exploitation Région Bourgogne-Franche-Comté

Une augmentation de l'espérance de vie qui cache des disparités :

-> *Une mortalité infantile en hausse* : le taux de mortalité infantile a reculé en France métropolitaine au cours du XX^{ème} siècle : de 141‰ en moyenne entre 1901 et 1910, il est passé à 3,6‰ en 2005. En 2021, 2 700 enfants de moins d'un an sont décédés en France, soit 3,7 décès pour 1 000 naissances vivantes. Le taux de mortalité infantile est historiquement bas depuis 2005 mais ne baisse plus. Il a même un peu progressé entre 2014 et 2017, sous l'effet de la mortalité néonatale. Aujourd'hui, la mortalité infantile en France dépasse la moyenne de l'Union européenne.

-> *Santé des femmes* : ces 10 dernières années ont été marquées par une accélération de la **prise de conscience, dans le domaine de la santé, de la place des femmes** et des enjeux qui y sont liés. Le collectif pluriprofessionnel « Femmes de Santé » a ainsi mis en exergue des éléments inédits sur les inégalités de genre en matière de santé, ainsi que sur les maladies féminines et la e-santé des femmes. De **nombreux défis** sont à relever pour améliorer la prise en charge de la santé des femmes dans sa globalité, afin que chaque femme puisse bénéficier de l'accompagnement dont elle a besoin, **à tous les âges de la vie**.

En France, alors que les maladies cardiovasculaires sont la première cause de mortalité des femmes (elles causent la mort d'1 femme sur 3), seule une femme sur 5 consulte un cardiologue. Ce renoncement aux soins de manière générale est marqué chez les femmes, accentué par des niveaux de revenus inférieur à ceux des hommes, notamment à la retraite ou dans les situations de monoparentalité. Outre les difficultés d'accès aux soins, les femmes se préoccupent davantage de la santé de leurs proches que de la leur. 77 % d'entre elles repoussent au maximum le moment de consulter même en cas de douleurs ou d'apparitions de symptômes, par manque d'argent ou de temps. Prendre soin de la santé des femmes c'est aussi, en conséquence, favoriser la santé de toutes les personnes qu'elles accompagnent en tant qu'aidantes.

-> *En Bourgogne-Franche-Comté le **vieillessement de la population*** et l'augmentation de l'espérance de vie s'accompagnent d'un accroissement sensible du nombre de décès : +7% en 7 ans. **La mortalité prématurée** est légèrement supérieure au taux national avec près de 405 décès chaque année de personnes âgées de moins de 65 ans. Le taux de mortalité prématurée apparaît supérieur dans les départements les moins denses et les plus ruraux : la Nièvre et l'Yonne.

Toute population confondue, **les principales causes de décès** sont les mêmes qu'au niveau national : 28% sont liés à une tumeur et 25% à des maladies de l'appareil circulatoire et cardiovasculaire.

-> *Santé mentale* : selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), la santé mentale est un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».

Si le **nombre de suicides** s'est réduit sur la période 2015–2017 aussi bien pour les femmes que les hommes, il est constaté que le nombre de décès par suicides est 3 fois plus élevé parmi ces derniers. L'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale est constaté dans l'ensemble de la population générale mais des évolutions particulièrement sensibles sont notées chez les jeunes, les femmes et les personnes précaires avec une dégradation plus forte que la moyenne de leur état de santé mentale. Cette analyse se retrouve également dans l'enquête EpiCov qui estime ainsi que l'augmentation des syndromes dépressifs est plus forte chez les 15-24 ans (22 % en mai 2020, contre 10,1 % en 2019) et chez les femmes (15,8 % en 2020, contre 12,5 % en 2019).

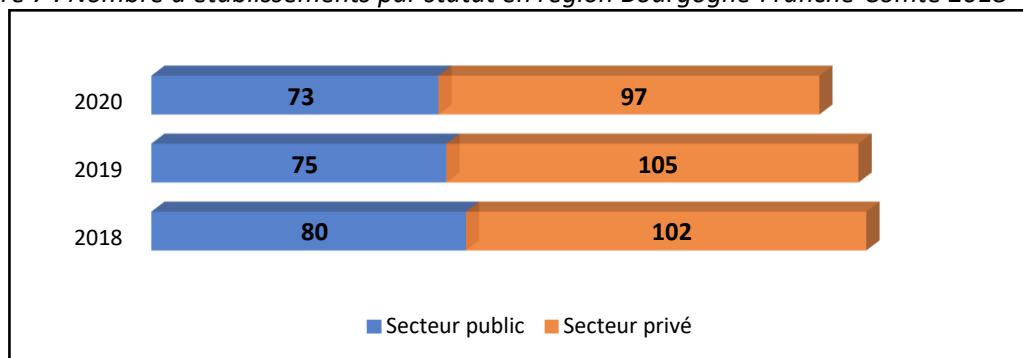
Les inégalités sociales et territoriales de santé influent encore largement sur l'état de santé de la population en Bourgogne-Franche-Comté.

2.2 L'accessibilité aux soins en région

→ Une démographie médicale fragile

L'offre médicale en région présente une baisse ces dernières années. Cette diminution concerne les **établissements de santé** aussi bien dans le secteur public que privé. Au niveau infrarégional, seuls les départements de la Haute-Saône et le Territoire de Belfort n'ont pas connu de baisse dans le nombre d'établissements. Cette baisse continue interroge sur l'accès à la santé et le niveau de services pour les habitants.

Figure 7 : Nombre d'établissements par statut en région Bourgogne-Franche-Comté 2018 – 2020



Source : SAE, Fnors, Exploitation Région Bourgogne-Franche-Comté

Malgré les mesures du plan « Ma Santé 2022 », le nombre de médecins et la densité médicale restent faibles en région. Avec 3 483 **médecins généralistes exerçant à titre libéral, salarié ou mixte**, la région présente une baisse de 3% par rapport à 2017, une baisse supérieure à celle en France métropolitaine (2%). Parmi le nombre total de médecins généralistes, 2/3 exercent la profession à titre libéraux ou mixte, un indicateur similaire au niveau national. **La densité de médecins** reste faible sur le territoire. En 2020, il y avait 8,1 médecins généralistes pour 10 000 habitants, soit 0,6 en moins qu'en 2017, une baisse similaire à celle en France métropolitaine. Hormis, la Côte d'Or et le Doubs qui demeurent attractifs, notamment en raison de l'existence des facultés de médecine et des CHU, les autres départements de la région présentent une densité plus faible et en baisse.

Tableau 2 : Démographie médicale en région Bourgogne-Franche-Comté 2017 – 2020

	2017	2018	2019	2020	Evolution 2017 – 2020 (%)	Evolution 2017 – 2020 (%) France
Médecins généralistes à titre salarié, libéral ou mixte	3 603	3 575	3 579	3 527	- 3%	- 2%
Médecins généralistes à titre libéraux ou mixtes	2 494	2 464	2 457	2 311	- 7%	- 4%
Densité de médecins généralistes libéraux ou mixtes	8,7	8,6	8,6	8,1	- 0,6	- 0,5

Source : Drees, Asip-Santé, Fnors, Exploitation Région Bourgogne-Franche-Comté

Les **autres professions de santé** présentent un abaissement général, le nombre de chirurgiens-dentistes est en baisse de 3% sur la période, une évolution contraire à celui en France métropolitaine. La densité moyenne dans les départements de la région varie de 35 professionnels pour 100 000 habitants (Yonne, Haute-Saône), à un peu plus de 55 (Côte d'Or, Doubs, Territoire de Belfort), soit plus de 10 points en-dessous de la densité moyenne observée en France, proche de 69 pour 100 000 habitants.

Pour faire face à cette situation, la Région, l'ARS, le Rectorat de région, les métropoles de Dijon et Besançon, les universités et les représentants de la profession se mobilisent pour offrir une offre formation dans le territoire adaptée aux besoins. Depuis la rentrée de septembre 2022, les deux universités de Bourgogne et de Franche-Comté proposent une formation en odontologie. Pour sa seconde rentrée universitaire, la filière accueille 125 étudiants, dont 59 à Besançon et 66 à Dijon. La territorialisation du projet prévoit le déploiement des étudiants en 6ème année en centre hospitalier sur l'ensemble de la région grâce aux partenariats des deux CHU avec les groupements hospitaliers territoriaux (GHT) Sud Yonne Haut Nivernais (UNYON), Semur-en-Auxois, Haute-Saône, Nièvre, Nord Franche-Comté, Pays Charolais-Brionnais, Dole, Jura. Depuis un an, les cours théoriques sont assurés dans les locaux des deux UFR, les travaux pratiques étant conduits au CFA Hilaire de Chardonnet à Besançon et au lycée Hippolyte-Fontaine à Dijon.

Tableau 3 : Professionnels de santé exerçant à titre libéral, salarié ou mixte en région Bourgogne-Franche-Comté 2017 – 2020

	2017	2018	2019	2020	Evolution 2017 – 2020 (%)	Evolution 2017 – 2020 (%) France métropolitaine
Chirurgiens-dentistes	<u>1 413</u>	1 403	1 354	1 369	- 3%	2%
Sage-femmes	959	954	947	950	- 1%	3%
Infirmiers	29 238	30 048	30 749	31 564	11%	12%
Pharmaciens	3 049	2 995	3 005	3 004	- 2%	- 1%

Source : Drees, Asip-Santé, Fnors, Exploitation Région Bourgogne-Franche-Comté



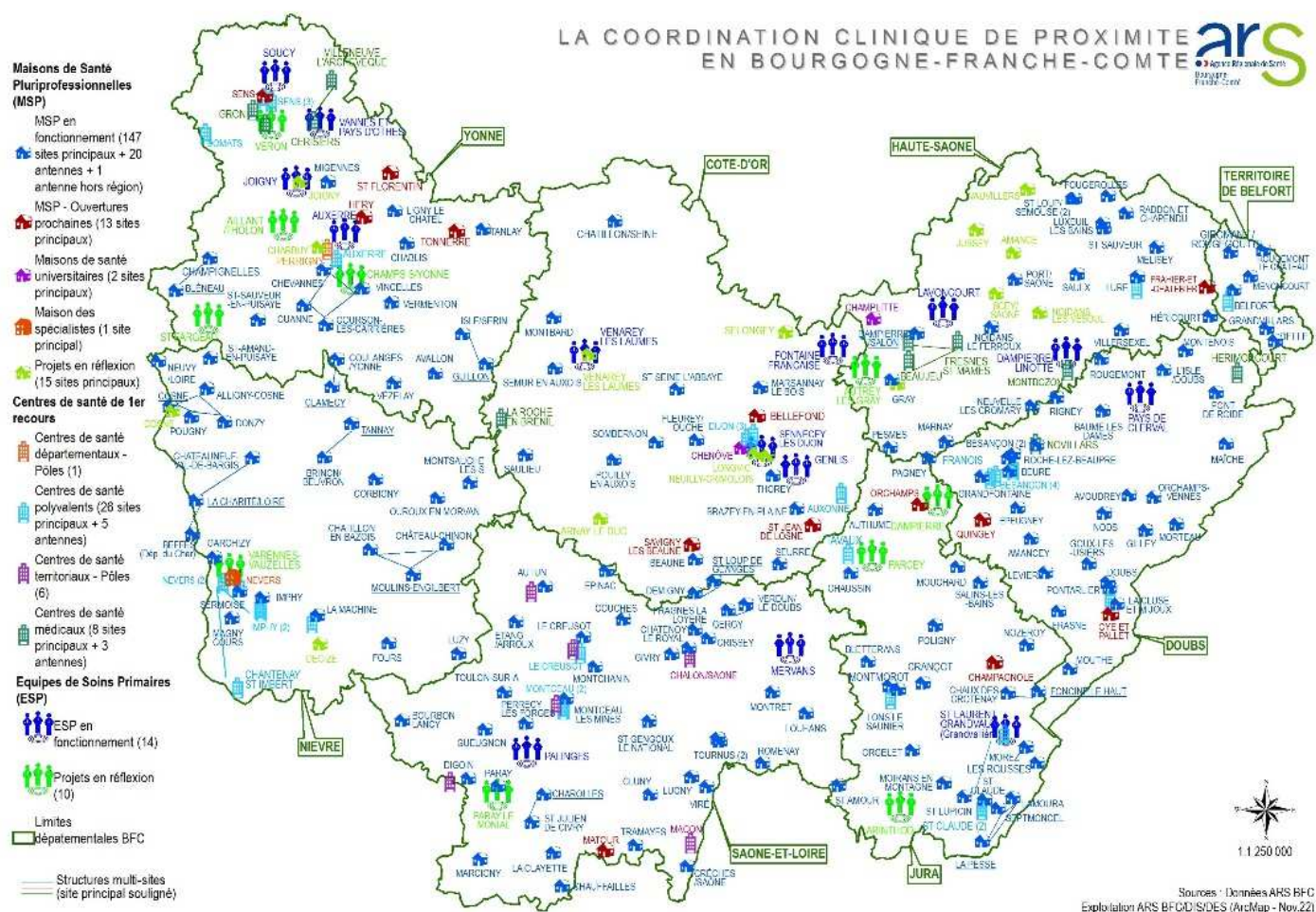
*A Besançon, les étudiants en odontologie travaillent sur des simulateurs dernière génération.
Photo : Xavier Ducordeaux*

Avec 31 564 professionnels en exercice en 2021, **les infirmiers** représentent la 1^{ère} profession en termes d'effectifs. À la suite des mesures post covid, une hausse de 11% des effectifs est observée

sur la période, un indicateur similaire à celui de la France métropolitaine. Néanmoins leur densité de 16,2 pour 10 000 habitants reste largement en dessous de la densité nationale qui est de 19,6. Les disparités entre départements sont également importantes : 14,3 dans le Doubs contre 19,9 en Saône-et-Loire.

Dans ce contexte et pour pallier le déficit de professionnels de santé, l'exercice coordonné est l'un des leviers pour maintenir une offre de santé sur le territoire. Cette coordination est soutenue par Région et l'ARS via la mise en place de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et d'Equipe de Soins Primaires (ESP). Ces structures ont pour objectifs d'améliorer la prise en charge des patients en les accompagnant dans un parcours de soins. Elles permettent également de rompre l'isolement de médecins libéraux. En 2023, on dénombre **26 centres de santé polyvalents, 147 MSP et 20 antennes** sur le territoire.

Figure 8 : Les maisons de santé pluriprofessionnelles en Bourgogne-Franche-Comté 2023



➔ Des formations sanitaires et sociales dispensées sur l'ensemble du territoire régional

Le secteur de la santé et du social regroupe un large panel de métiers allant de l'accompagnant éducatif et social à l'orthophoniste en passant par le conseiller en économie sociale et familiale, l'éducateur spécialisé ou encore l'infirmier. Ce secteur concentre 175 300 emplois soit 16,4 % de l'emploi régional, contre 14,7 % sur le plan national. (Source : Insee, RP 2017).

Les travaux de la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) indiquent qu'entre 2019 et 2030 seraient à pourvoir :

- 12 000 postes d'aides-soignants
- 11 000 postes d'infirmiers et sage-femmes
- 11 000 postes d'aides à domicile

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions disposent d'une véritable compétence d'autorité organisatrice en matière de formations sanitaires et sociales. Elles ont également une responsabilité majeure en matière d'autorisation, d'agrément et de financement des formations sanitaires et sociales. Elles ont investi cette nouvelle mission et sont devenues de véritables actrices, tant en matière de pilotage que de régulation de l'appareil de formation.

Ainsi, les Régions élaborent leur schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) dans lequel elles définissent et mettent en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux et des professionnels de santé en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et en apportant une réponse positive aux questions relevant du binôme emploi-formation.

La Région Bourgogne-Franche-Comté veille à la fois à la mise en cohérence des différentes voies d'accès à la formation mais aussi à la complémentarité des parcours et des filières proposés aux jeunes et adultes dans un contexte de mutation et d'évolution des secteurs sanitaire, social et médico-social.

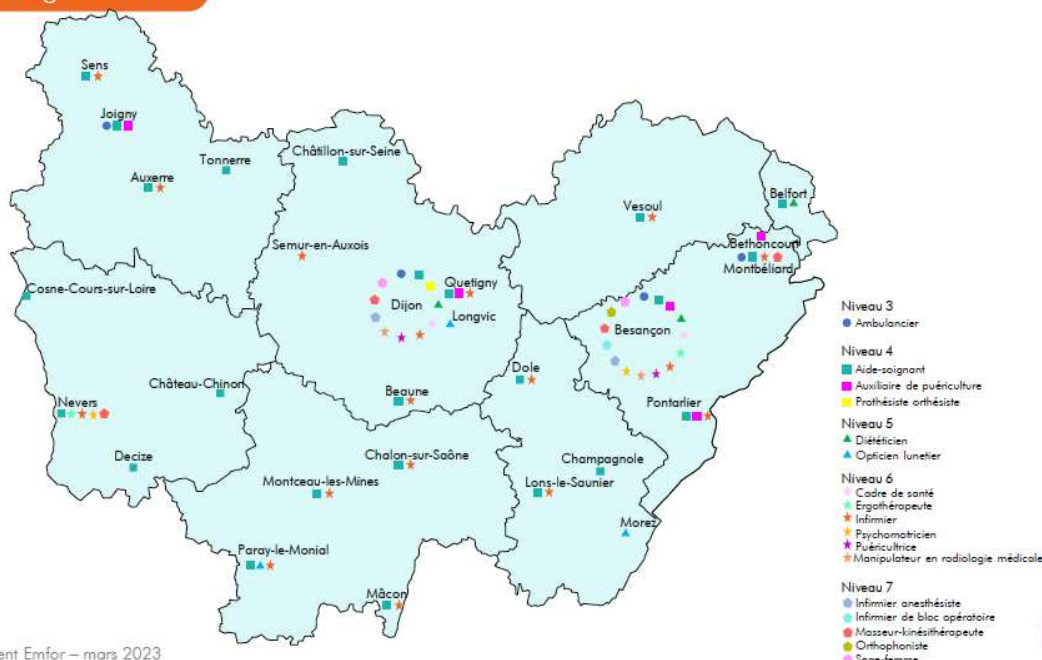
La région compte près de **9 650 étudiants et élèves dans les formations sanitaires et sociale sur l'ensemble du territoire** (dont 790 en apprentissage), soit une augmentation de + 12% entre 2017 et 2022.

Figure n°9 : Etablissement de formation et de certification en santé

48
établissements proposant 17 certifications et
84 formations paramédicales ou sage-femme

Nombre de formations

4	Ambulancier
26	Aide-soignant
5	Auxiliaire de puériculture
1	Prothésiste orthésiste
3	Diététicien
6	Opticien lunetier
2	Cadre de santé
2	Ergothérapeute
19	Infirmier
2	Infirmier puériculteur
2	Manipulateur en radiologie médicale
2	Psychomotricien
2	Infirmier anesthésiste
1	Infirmier de bloc opératoire
4	Masseur kinésithérapeute
1	Orthophoniste
2	Sage-femme



Source : Base Offre de formation – Traitement Emfor – mars 2023

La crise sanitaire du Covid a exacerbé les tensions récurrentes en matière de ressources humaines dans les établissements de santé et les travaux récents sur la prise en charge du grand âge, en particulier le rapport « El Khomri », ont mis en évidence les besoins importants de recrutement de personnels soignants dans les services médico-sociaux.

C'est pourquoi, dans le cadre du Ségur de la Santé et du Plan de relance, 200 millions d'euros ont été réservés pour atteindre la création de 6000 places en formation en soins infirmiers, 6600 d'aide-soignant et 4400 d'accompagnant éducatif et social.

Pour la Bourgogne-Franche-Comté, l'effort d'augmentation des places de formation s'est décliné comme suit :

- **216 places de formation en soins infirmiers**
 - 30 nouvelles places ouvertes dès la rentrée de septembre 2020 ;
 - 136 places supplémentaires à compter de la rentrée de septembre 2021 réparties dans les IFSI ;
 - 50 places supplémentaires à compter de septembre 2021 et 2022, à construire en lien avec les universités de Franche-Comté et de Bourgogne, destinées à des étudiants en médecine susceptibles de poursuivre leurs études en soins infirmiers à partir de la deuxième année dans le cadre d'expérimentations.
- **323 places de formation d'aides-soignants**
 - 189 places supplémentaires dès février 2021 ;
 - 59 places supplémentaires à compter de la rentrée de septembre 2021 ;
 - 75 places supplémentaires à compter février 2022 ;
- **120 places de formation d'accompagnants éducatifs et sociaux**
 - 60 places nouvelles ouvertes dès novembre 2020
 - 60 places supplémentaires à compter de novembre 2021.

Si la hausse est progressive sur l'ensemble des formations, un grand nombre d'abandon a lieu en cours de cursus, ce qui renvoie aux conditions de réussite et d'orientation. Pour lutter contre les abandons en formation, la Région dispose de compétence en matière d'orientation et plusieurs actions ont été lancées afin de mieux orienter les futurs candidats vers ces formations.

Les besoins en professionnels du sanitaire et social sont très dépendants des politiques publiques et des évolutions démographiques et socio-économiques du territoire. **La Bourgogne-Franche-Comté fait face à des difficultés de recrutement dans la majorité des professions sanitaires et sociales.** Selon l'enquête des Besoins en Main d'Œuvre (BMO) de Pôle emploi, les aides-soignants se placent en troisième place avec plus de 3 500 projets de recrutement au cours de l'année 2023, de même, 64% des employeurs ont de difficultés à recruter des infirmiers avec plus de 2 200 projets de recrutement.

Aussi la Région investit également dans la formation des demandeurs d'emploi sur le champ du sanitaire, du social et des services à la personne qui propose un très large éventail de métiers et de vraies opportunités d'emploi et représente 13 % des formations suivies (Emfor 2021).



Apprentissage par simulation médicale

→ Une Région à la pointe de l'innovation technologique en santé

Par le développement et la mise à disposition de nouveaux produits, équipements et services, l'innovation constitue un levier majeur pour améliorer la santé des habitants. La Région Bourgogne-Franche-Comté dispose aujourd'hui d'une forte capacité d'innovation en santé, à travers les savoir-faire et compétences des acteurs de la recherche et de son tissu d'entreprises.

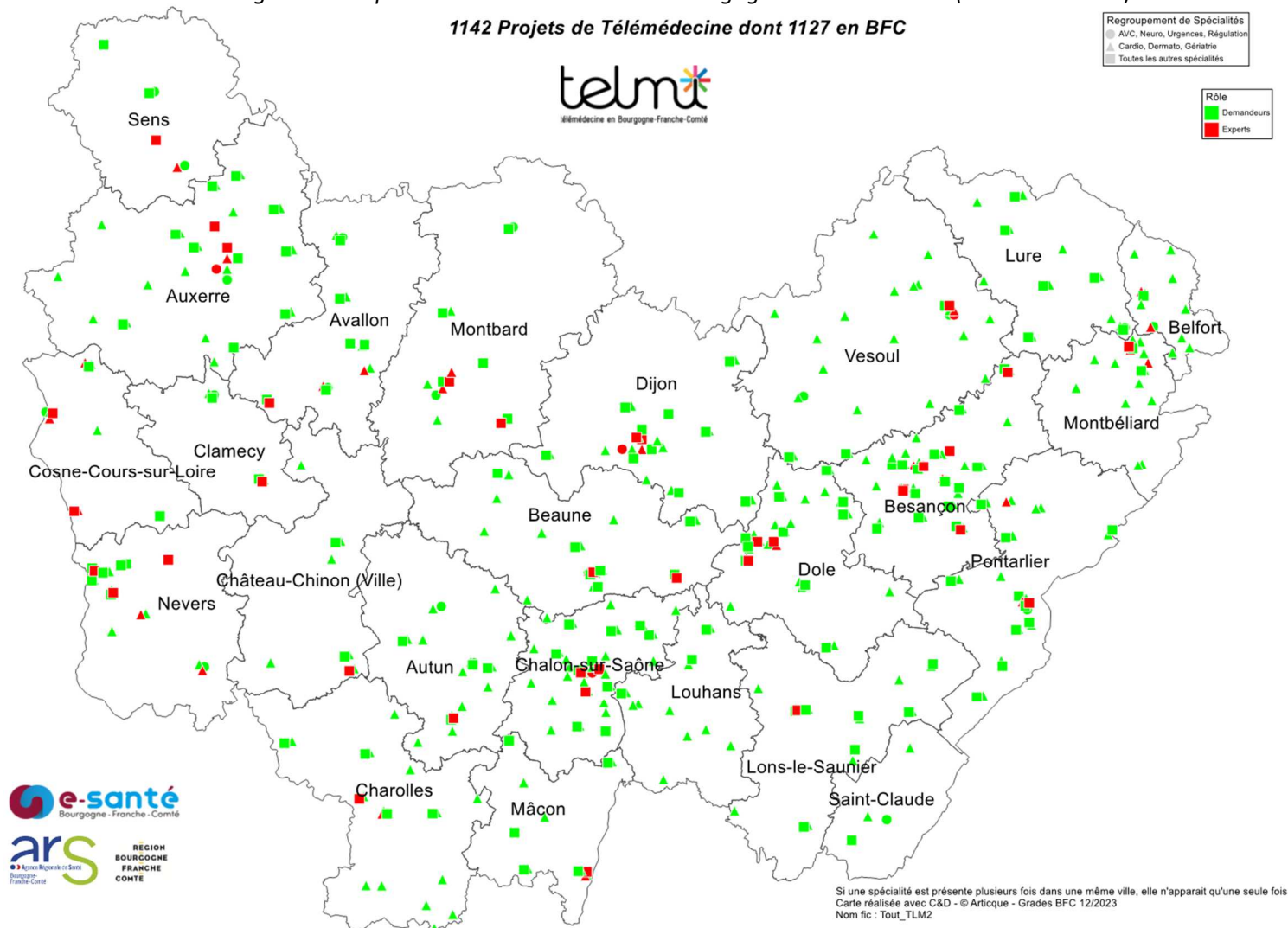
L'épidémie de Covid a donné un véritable coup d'accélérateur à la pratique **de la télémedecine** en France. Pour limiter les risques de contamination, les médecins y ont eu massivement recours pendant les confinements successifs. En Bourgogne-Franche-Comté, 44 000 téléconsultations ont été comptabilisées et réalisées par plus de 10 000 professionnels de santé en 2020. C'est quatre fois plus qu'en 2018. La reprise de l'activité en 2021 a évidemment freiné cette progression, mais 6 400 praticiens continuent d'être utilisateurs de la plateforme TELMI, déployée par le Groupement régional d'appui au développement de l'e-santé (GRaDeS) et cofinancée par la Région et l'ARS.



Téléexpertise AVC au CHU de Dijon - Photo Xavier Ducordeaux

Figure 10 : déploiement de la télésanté en Bourgogne-Franche-Comté (décembre 2023)

1142 Projets de Télémedecine dont 1127 en BFC



En matière de recherche publique et d'enseignement supérieur, Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) est porteuse, dans le cadre de la politique de site, de 3 Graduate Schools (GS) ou écoles universitaires de recherche (EUR) qui opèrent un continuum formation-recherche-innovation particulièrement novateur. La GS INTHERAPI, dont une est consacrée à la santé, propose ainsi 7 masters couvrant 3 domaines de recherche innovants :

- Vectorisation de substances bioactives,
- Pharmaco-imagerie et imagerie multimodale,
- Thérapies ciblées dans l'inflammation / Immunothérapie du cancer.

En 2024, 6 laboratoires de recherche contribuent à son développement et son rayonnement, regroupant 253 chercheurs.

Cette dynamique structurante insufflée par UBFC, est soutenue par la Région depuis des années, notamment au travers du plan de mandat et de son Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). C'est en effet sur des actions d'attractivité structurantes au périmètre régional que la Région axe majoritairement ses financements, en ce qui concerne la recherche.

Dans le domaine de la formation d'ingénieur, l'ISI-FC à Besançon (composante de l'UFC), présente la particularité de former des ingénieurs polyvalents spécialisés dans les dispositifs médicaux et dotés d'une triple culture technique, médicale et réglementaire. L'institut propose par exemple une formation en santé réglementaire unique en France et extrêmement demandée au niveau européen. Par ailleurs, Supmicrotech-ENSMM propose une troisième année de spécialisation en "santé" orientée "conception de dispositifs médicaux". Sur le campus de Dijon, CESI Ecole d'ingénieurs propose avec l'Université de Bourgogne une filière de formation en IA Santé et l'implantation récente de l'école d'ingénieurs ESEO permet de proposer aux étudiants un cursus de formation d'ingénieur dédié à la e-santé.

Au-delà des acteurs universitaires, la région peut s'appuyer sur deux Centres hospitaliers universitaires (CHU Dijon Bourgogne et CHRU Besançon), le centre de lutte contre le cancer Georges François Leclerc de Dijon, de même que l'Etablissement Français du Sang BFC ainsi que de l'Institut Carnot ARTS (produits innovants sur le marché applicatif de la santé en biomécanique et imagerie médicale).

Une part notable de force de recherche BFC, a été lauréate du LabEX LipSTIC en 2016, « Lipoprotéines et Santé : prévention et Traitement des maladies Inflammatoires et du Cancer ». Ce programme de recherche multidisciplinaire fédère 19 équipes de recherche académique et 4 entreprises privées. Il contribue à la longue lutte contre le fléau du cancer tout en aidant au progrès dans les domaines de la transplantation et de l'inflammation. Ces travaux vont s'achever en 2024.

La Bourgogne-Franche-Comté peut s'appuyer sur un écosystème performant pour accompagner le développement des industries et des technologies de la santé, de la recherche à la mise sur le marché. L'innovation en santé est particulièrement tirée par des forces académiques et hospitalo-universitaires reconnues, la présence de Groupes, ETI et PME leaders des secteurs pharmaceutiques, des technologies médicales et des services et innovation en sciences de la vie (Urgo, Proteor, Oncodesign, CordenPharma, Fareva, R&D Biotech, Diaclone, Cellquest, Sophysa, Vétoquinol, RD Biotech, Statrice, Gilson Plastics,...) ainsi que d'acteurs issus des technologies liées des microtechniques qui trouvent de nombreux débouchés dans le domaine des dispositifs médicaux.

Le projet MiMédi lancé en février 2018 vise à optimiser la production des Médicaments innovants et à réduire leur coût de fabrication pour en faciliter l'accès. Les « Médi » sont basés sur l'utilisation de « cellules - médicaments » dotées de nouvelles fonctions physiologiques, de caractéristiques biologiques ou de propriétés reconstitutionnelles qui s'inspirent des processus naturels de l'organisme. Cependant, leur production nécessite des technologies complexes et présente des coûts de production très élevés.

Leur mise sur le marché permet de lutter plus efficacement contre les problèmes de santé publique tels que le cancer, l'inflammation ou la réparation tissulaire et de produire au plus près du patient.

2.3 Une préoccupation croissante des élus et des citoyens face aux défis en santé

a- Deux principaux défis à relever pour améliorer l'accès de tous à la santé : la proximité et la prévention

La situation régionale en matière de santé met en lumière la nécessité d'améliorer l'accès de tous à la santé et d'améliorer la prévention dans toutes ses dimensions et auprès de tous les publics, en particulier les plus éloignés de la santé.

Le projet de texte de la stratégie nationale de santé 2023-2033 portée par le gouvernement affiche 3 objectifs :

- permettre à tous nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie ;
- répondre aux besoins de santé de chacun, sur tout le territoire, avec une offre de santé adaptée ;
- rendre notre système de santé plus résilient et mieux préparé face aux défis écologiques et aux crises.

o Répondre au besoin de proximité

Face au manque de professionnels de santé dans certains territoires, l'accès aux soins de premiers recours constitue la priorité. Si le projet Ma Santé 2022 portait l'objectif de garantir à tous l'accès à des soins de proximité, notamment à travers une meilleure coordination entre médecine de ville, médico-social et hôpital, des solutions locales doivent être recherchées pour répondre aux besoins spécifiques des populations.

L'attractivité des territoires et une meilleure répartition géographique des professionnels de santé sont des facteurs clés dans la réponse à ce défi de proximité des soins. Plusieurs leviers sont identifiés :

- L'augmentation du nombre de professionnels de santé formés en région. Citons la filière des aides-soignants qui présente un déficit de candidats et rencontre des difficultés à recruter ;
- Le déploiement de tous les moyens disponibles pouvant favoriser l'implantation de professionnels dans les territoires fragiles ou éloignés des bourgs-centres. Il s'agit notamment d'inciter les professionnels de santé formés sur le territoire à y rester ;
- Le soutien aux territoires de santé (CLS), aux professionnels de santé (via les CPTS ou MSP) ou aux territoires de contractualisation afin de soutenir les démarches innovantes ou expérimentales faces aux problématiques locales ;
- Le développement des transports non médicalisés à la demande pour optimiser l'accès aux consultations de la population rurale non mobile ;
- La poursuite du déploiement de l'offre de formation sur le champ du sanitaire, du social mais également de la santé à l'instar de la création des deux facultés d'odontologie.

Par la digitalisation d'une partie du parcours de soin, le déploiement de la e-santé constitue également un levier majeur qui permettra, dans les années à venir, d'améliorer l'accès à la santé des populations. Trois orientations sont identifiées au niveau national :

- Apporter des services utiles aux usagers, afin qu'ils accèdent facilement à leurs données personnelles et à l'information en santé ; la généralisation du dossier médical partagé y contribuera fortement ;
- Développer le partage des informations de santé entre les professionnels grâce à des services numériques sécurisés, interopérables et simples à utiliser ;
- Tirer profit des progrès de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé, tout en apportant aux citoyens la garantie d'un haut niveau de protection des données personnelles.

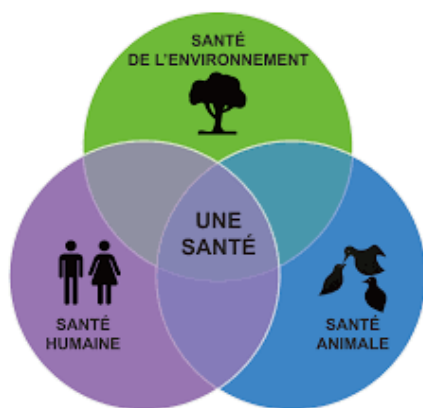
Le déploiement de nouveaux outils tels que la e-prescription (prescription dématérialisée), la prise de rendez-vous en ligne, la télémedecine ou encore la téléexpertise, constitue ainsi un enjeu essentiel de ces prochaines années.

Pour relever ce défi, au-delà des évolutions technologiques, deux conditions de réussite devront être réunies :

- La faisabilité technique du déploiement de ces innovations et services numériques (couverture territoriale en fibre optique notamment) ;
- L'accompagnement de tous les publics, en particulier les plus éloignés et vulnérables, dans l'appropriation de ces outils pour garantir une utilisation effective pour tous.

o Renforcer la prévention

La prévention demeure un levier majeur d'amélioration de la santé des habitants : par une meilleure alimentation, par la pratique du sport ou d'une activité physique adaptée, par l'amélioration de l'environnement... L'enjeu est donc de favoriser la mise en place **d'un environnement favorable à la santé et de promouvoir des actions de prévention** auprès tous les citoyens. L'implication de tous les acteurs publics aux côtés des professionnels de santé est une nécessité pour réussir ce pari : il s'agit d'informer et d'éduquer à la santé, avec un souci particulier des publics jeunes, des publics plus éloignés et fragiles, justement en vue de réduire, à la racine, les inégalités d'accès à la santé. C'est dans ce contexte que la Région a lancé sa première EIS (Evaluation d'Impact Santé) afin d'agir de manière bénéfique sur les déterminants de la santé des bourguignons-francs-comtois.



L'approche « **une seule santé** » intégrée dans le PRSE 4 (Plan Régional Santé Environnement) constitue l'un des leviers des politiques de prévention à mettre en place par la Région.

Le principe fondamental est que la santé humaine est étroitement liée à la santé des animaux et des écosystèmes qui nous entourent. Les maladies peuvent se propager entre les espèces. Les activités humaines telles que l'agriculture intensive, la déforestation, l'urbanisation et le changement climatique entraînent des répercussions sur la santé globale de la planète.

En adoptant une approche « **une seule santé** », l'ensemble des acteurs travaillent ensemble pour comprendre et atténuer les risques pour la santé qui résultent de l'interface entre les humains, les animaux et l'environnement. Cela peut inclure la surveillance des maladies émergentes, la gestion des épidémies, la promotion

de pratiques agricoles durables, la préservation de la biodiversité, et d'autres initiatives visant à améliorer la santé globale. Cette approche intégrée est reconnue comme essentielle pour faire face aux défis complexes et interconnectés liés à la santé mondiale.

b- Une vigilance accrue des élus régionaux face aux défis qui s'imposent

Par des actes forts les élus régionaux ont récemment réaffirmé leur inquiétude.

Ils ont émis le 20 octobre 2023 leur avis sur le Projet Régional de Santé 2023-2028 (PRS 2) présenté par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté. Les élus régionaux ont :

- alerté l'ARS sur le très difficile accès aux soins, en particulier de premier recours, dans la grande majorité des territoires et le besoin de maintenir la proximité des soins ;
- demandé que plus de professionnels de santé, en particulier généralistes et spécialistes soient formés et que soient recherchés les moyens de les fixer et fidéliser sur l'ensemble des territoires ;
- demandé la mise en œuvre d'initiatives ciblées pour améliorer l'accès aux soins dans les zones sous-dotées et pour les populations vulnérables, pour réduire les inégalités dans l'accès aux services de santé ;
- se sont interrogés sur la fragilité et l'insuffisance des moyens dédiés à la politique de prévention, notamment la lutte contre les addictions et la lutte contre les risques environnementaux (perturbateurs endocriniens, produits phytosanitaires, qualité de l'air...). Ils réclament le renforcement des campagnes de sensibilisation et des programmes de dépistages précoces ;

- se sont interrogés sur les moyens mis en œuvre en matière de santé mentale et de troubles psychiatriques et particulièrement l'accompagnement dans la durée ;
- demandés la généralisation, sur tous les territoires, de la possibilité pour tous de se former gratuitement aux gestes de premiers secours en santé mentale.

Par cet avis, les élus régionaux interpellent le Gouvernement qui ne semble pas prendre en compte la réalité sanitaire des territoires, de l'hôpital public, des urgences, la crise de sens des personnels soignants et dote la politique de santé publique de moyens financiers et en professionnels dramatiquement insuffisants, rendant extrêmement incertaine l'avenir la santé de la population.

Les élus ont également présenté ces derniers mois à l'Agence Régionale de Santé, au Ministère de la Santé et au gouvernement plusieurs vœux pour marquer leur inquiétude et leur volonté de changement :

- Vœu relatif à l'ouverture de lits à l'hôpital public et la valorisation des fonctions des soignants ;
- Vœu relatif au maintien de la chirurgie d'urgence et d'hospitalisation pour la population du bassin dolois.

Les élus sont ainsi le relais de l'inquiétude des citoyens qui s'expriment largement et fréquemment sur le sujet.

III. Nouveaux besoins, nouvelles demandes : des évolutions à anticiper

Afin de garantir un système de santé efficace, adapté et accessible à **une population en constante évolution**, il convient d'apporter des réponses aux nouveaux besoins et d'anticiper les futures demandes en matière de santé :

- **Télémédecine et santé numérique** ont connu une expansion significative durant la crise du COVID-19 en permettant aux patients de consulter des professionnels de la santé à distance. Cette tendance pourrait se poursuivre, notamment en raison de l'efficacité et de la commodité qu'elle offre.
- **Intelligence artificielle (IA) et apprentissage automatique** : l'IA est devenue un outil précieux dans le domaine de la santé, que ce soit pour l'analyse d'images médicales, le diagnostic de certaines maladies, ou même la personnalisation des traitements. Elle constitue un fort enjeu pour la médecine de demain.
- **Gestion des données et confidentialité** : avec la numérisation croissante des dossiers médicaux, la gestion sécurisée des données et la protection de la vie privée sont des préoccupations majeures.
- **Innovation thérapeutique et médicament personnalisé** : la recherche dans le domaine pharmaceutique se tourne de plus en plus vers des thérapies ciblées et des médicaments personnalisés, qui peuvent offrir des avantages significatifs par rapport aux traitements traditionnels.
- **Santé préventive et bien-être** : les politiques de santé renforcent les actions de prévention des maladies et la promotion de la santé. Cela inclut des éléments tels que la nutrition, l'activité physique, le sommeil, la gestion du stress et l'environnement.
- **Santé mentale** : la prise en compte de la santé mentale comme élément essentiel du bien-être global est en constante progression. Dans son avis sur le PRS 2 (2023-2028), la Région a demandé à l'ARS de généraliser la possibilité pour tous de se former gratuitement aux gestes de premiers secours en santé mentale.
- **Santé publique et changement climatique, gestion des pandémies** : à la suite de la pandémie de COVID-19, les systèmes de santé du monde entier ont été amenés à revoir leurs protocoles d'urgence et leurs stratégies de gestion des crises sanitaires. La Région souhaite contribuer à la mise en œuvre de mesures de prévention en lien avec la gestion de crise sanitaire face aux événements climatiques comme les épisodes de canicules et les menaces émergentes comme les maladies vectorielles.

Partie 2 : La Région Bourgogne-Franche-Comté : une collectivité mobilisée et engagée dans le domaine de la santé

I. L'intervention régionale / champs de compétence

La Région a déployé ces dernières années des moyens conséquents au service de l'amélioration de la santé de ses habitants. Pour autant, les risques d'inégalités d'accès à la santé sont patents en raison des caractéristiques géographiques de la région et de son organisation territoriale. La Région a un rôle à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé. Elle souhaite contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la santé et promouvoir la santé pour tous sur tout son territoire.

Pour cela, la Région se fonde sur l'article L 4221-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui permet aux Régions de « promouvoir le développement sanitaire de leur territoire » et sur l'article L1424-1 du Code de santé publique (CSP), qui précise que « le Conseil Régional peut définir des objectifs particuliers à la région en matière de santé, élaborer et mettre en œuvre les actions régionales correspondantes ».

Bien sûr, la Région s'appuie également sur la légitimité qu'elle tire de ses champs de compétences exclusives et sur ses politiques ciblées :

- Les formations sanitaires et sociales, par la délivrance d'un agrément aux organismes de formation préparant à ces diplômes, leur financement et pour accompagner les étudiants qui s'inscrivent dans ces filières (aides, bourses) ;
- Les lycées, la formation professionnelle pour former aux métiers de la santé et sensibiliser ces publics aux enjeux de la santé ;
- L'enseignement supérieur et la recherche, par l'appui aux Universités dans le développement des formations des professionnels de santé et le cofinancement de la recherche ;
- Le numérique, par le déploiement des technologies permettant l'accès de tous aux services numériques sur le territoire régional et par l'accompagnement des publics dans l'appropriation des outils et des pratiques pour réduire la fracture numérique, y compris en matière de e-santé ;
- Le développement économique, par le soutien à la structuration de filières et à l'innovation dans le domaine de la santé, la biotech, la medtech, le vieillissement, ... ;
- L'aménagement du territoire, par la définition et la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), par lequel la Région fixe des objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional et de désenclavement des territoires ruraux ; et par son apport au renforcement de l'offre de soins coordonnés de proximité ;
- L'environnement, à travers la définition et la mise en œuvre d'une politique régionale environnementale cohérente et globale, intégrant toutes les dimensions et les déterminants liés à la santé (qualité de l'air, qualité de l'eau, qualité de l'alimentation...), ses actions en faveur de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique ;
- Les transports et la mobilité, par l'organisation de systèmes alternatifs à la voiture particulière diminuant les impacts environnementaux et par l'incitation à la mobilité douce ;
- La transition énergétique par une politique de rénovation énergétique du bâti qui contribue à améliorer la qualité de l'air intérieur et la qualité de vie,

La région privilégie quatre logiques d'intervention en matière de santé :

- **Une logique de proximité** : la Région dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire s'assure d'un développement équilibré du territoire. Elle impulse et cofinance notamment les maisons de santé pluriprofessionnelle existantes ou en projet en Bourgogne-Franche-Comté. La Région est ainsi co-signataire des Contrats Locaux de Santé conclus entre l'ARS et les collectivités territoriales pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.
- **Une logique de complémentarité** : la Région intervient en appui à l'Agence Régionale de Santé, aux conseils départementaux, aux pays, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux communes. L'objectif est d'apporter son soutien aux acteurs

qui disposent en première instance des compétences et des ressources pour répondre aux enjeux. Son partenariat avec l'ARS via une convention spécifique illustre le mode de coopération recherché.

- **Une logique d'expérimentation** : l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a posé un cadre nouveau d'expérimentation pour l'innovation du système de santé. La Région, forte de son implication dans les domaines de l'innovation et de la recherche, souhaite mettre à profit son savoir-faire pour accompagner les porteurs de projets expérimentaux en santé au service des territoires.
- **Une logique préventive** : la prévention demeure un levier majeur d'amélioration de la santé des habitants. L'enjeu est donc de favoriser la mise en place d'un environnement favorable à la santé et de promouvoir des actions de prévention auprès tous les citoyens. L'implication de tous les acteurs publics aux côtés des professionnels de santé est une nécessité pour réussir ce pari : il s'agit d'informer et d'éduquer à la santé, avec un souci particulier des publics jeunes, des publics plus éloignés et fragiles, justement en vue de réduire, à la racine, les inégalités d'accès à la santé.

Pour mettre en œuvre les actions qu'elle porte aux côtés de ses partenaires, la Région s'appuie sur quatre outils : l'ingénierie, l'investissement, l'aide au fonctionnement et la communication / sensibilisation. Ce dernier outil constitue **un levier essentiel tant les dispositifs existants demeurent parfois méconnus et sous-utilisés par les citoyens et les instances**. Il s'agit alors de faire connaître les actions et dispositifs régionaux pour les déployer à plus grande échelle, maximiser leur utilisation et renforcer leur effet.

II. Un engagement fort et ancien de la Région dans le cadre de ses compétences

L'ambition du conseil régional est de faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région attractive caractérisée par une égalité d'accès aux soins pour tous. Au vu de ses caractéristiques démographiques et épidémiologiques, la Région s'investit pleinement afin d'assurer l'attractivité de ses territoires pour les professionnels de santé, l'accessibilité des soins pour les citoyens, et l'émergence de nouvelles pratiques et organisations, développer et promouvoir la prévention en matière de santé. Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé :

- Elle co-pilote pour la seconde fois aux côtés de l'Etat et de **l'ARS le quatrième Plan Régional Santé Environnement (2023-2027)**, résultat d'un chantier engagé en janvier 2022 par plus de 100 acteurs régionaux, personnes qualifiées et spécialistes.
Il ambitionne de mettre en œuvre sur les territoires des actions significatives visant à agir sur les facteurs environnementaux ayant un impact sur la santé et de mobiliser les nombreux acteurs de terrains qui agissent en santé environnement. Le PRSE4 est ainsi construit autour des 5 axes et objectifs opérationnels suivants :
Axe 1 : Agir pour développer des comportements favorables à la santé
Axe 2 : Développer des environnements favorables à la santé
Axe 3 : Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux
Axe 4 : Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche globale de la santé
Axe transversal : renforcer l'acculturation des réseaux d'acteurs de santé environnement, renforcer et coordonner la communication, la formation sur santé environnement, le changement climatique et une seule santé

Cette déclinaison régionale s'inscrit dans les orientations du PNSE4 et s'appuient sur :

- une approche selon **les principes de déterminants de santé** : approche privilégiée en prévention, promotion de la santé ;
- la volonté d'inscrire et renforcer **la santé environnement dans les politiques publiques** menées par les collectivités dans les territoires ;
- une approche « **une seule santé** » : santé humaine, santé animale, santé des écosystèmes.

- Elle collabore étroitement avec l'ARS notamment à travers **une convention cadre ARS-Région**, en lien direct avec la feuille de route santé de la collectivité ;
- Elle affirme son rôle en tant qu'acteur de la stratégie régionale de santé **lors de l'avis rendu sur le Programme Régional de Santé 2018-2028 (PRS 2)** ;
- La Région a renouvelé la constitution **un groupe de travail interne « Elus Santé »** composé de conseillers régionaux de la majorité et de l'opposition, force de propositions pour la réalisation d'actions à mettre en place directement ou en partenariat avec l'ARS et l'ensemble des autres acteurs de santé. Les élus apportent toute leur attention à l'évolution de la santé des Bourguignons-Franc-Comtois et du système de santé régional ;
- Elle siège dans les **8 Conseils Territoriaux de Santé (CTS)**, instance de démocratie sanitaire territoriale ;
- Elle est par ailleurs co-signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) dont l'article L. 1434-17 du Code de santé publique précise : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ». Elle cofinance l'ingénierie et l'animation de ces CLS.
- La Région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre aussi des éléments du de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), de la Stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (RIS 3), du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), de la SRB (Stratégie Régionale de la Biodiversité) et le SRDEII (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation) et des engagements présentés dans le plan de mandat ;
- Elle soutient par ailleurs des acteurs en santé qui portent des actions de promotion et d'accompagnement d'envergure régionale, aux côtés de l'ARS, l'Etat, et de l'ADEME, en déclinaison de documents stratégiques ;
- Enfin elle accompagne les territoires de projet et acteurs de ces territoires dans certaines actions en santé, par l'intermédiaire du **dispositif contractuel « Territoires en Action »**.

La Région s'investit pleinement dans les réponses à apporter aux enjeux de santé pour ses habitants. Néanmoins, force est de constater que d'importants chantiers sont encore à mener pour améliorer l'accès de tous à la santé sur l'ensemble du territoire régional. C'est l'ambition de la feuille de route régionale santé présentée ci-après.

III. Une Région attentive et proactive au service du bien-être de ses habitants et à la durabilité de son territoire :

En adoptant des pratiques et des politiques qui favorisent le bien-être de ses citoyens, la durabilité environnementale, la transparence, l'efficacité et la participation citoyenne, la Région Bourgogne-Franche-Comté veut mettre la santé au centre de ses politiques publiques.

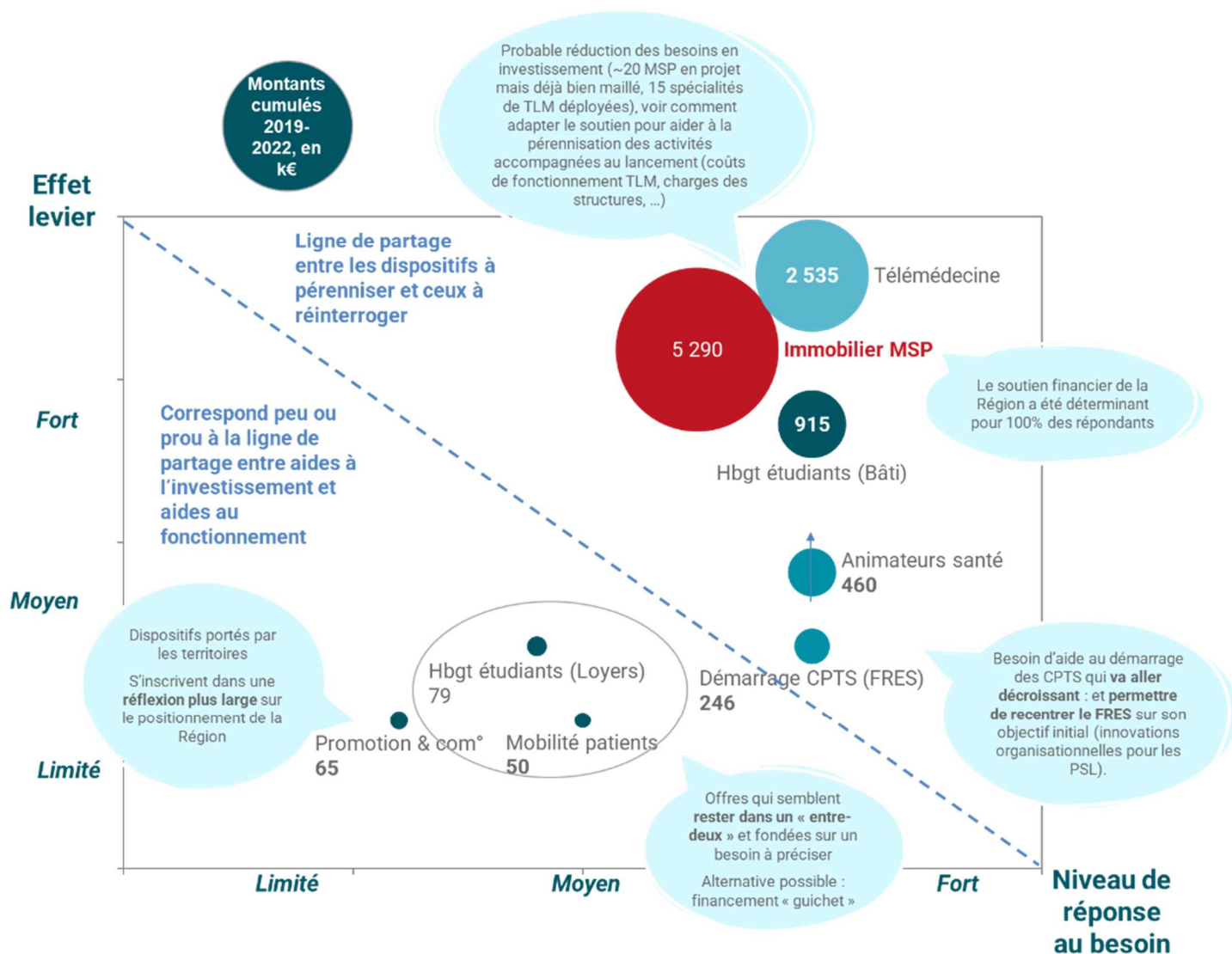
3.1 Evaluation de la feuille de route santé 2019/2022

A l'issue de la période d'application de la première feuille de route régionale de santé, la Région a souhaité en évaluer ses impacts :

-> Evaluation du niveau d'atteinte des objectifs fixés à travers plusieurs dimensions : mise en œuvre effective des actions santé et impact de l'accompagnement proposé (efficacité, pertinence, cohérence, efficience)

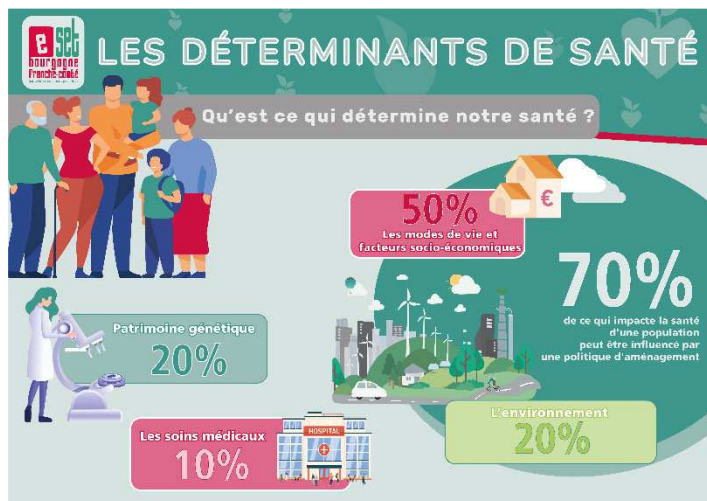
-> Evaluation du niveau d'effet levier obtenu en appui aux initiatives portées par les autres acteurs institutionnels compétents (ARS, Départements, Organismes de sécurité sociale, ...) en mesurant la valeur ajoutée de l'action de la Région au regard des moyens mobilisés.

L'élaboration de cette seconde feuille de route santé a bénéficié des constats (freins et leviers de mise en œuvre, impacts de la démarche à la fois pour les habitants, les professionnels de santé et les territoires en termes d'efficacité, d'utilité, de pertinence, de cohérence et d'efficience) et recommandations (pistes d'évolution du cadre et des modalités d'action) issus de l'évaluation de la première feuille de route. Les résultats synthétiques sont présentés en annexe 1.



3.2 L'évaluation d'impact santé (EIS) pour une approche préventive de la santé

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) est un processus logique visant à évaluer les effets potentiels d'une politique, d'un programme, d'un projet ou d'une intervention sur la santé d'une population. L'objectif principal de l'EIS est d'anticiper les conséquences sur la santé, qu'elles soient positives ou négatives, afin d'informer la prise de décision et de contribuer à la promotion de la santé et à la prévention des maladies.



L'EIS prend en compte divers aspects, tels que **les déterminants sociaux de la santé, les conditions de vie, les facteurs économiques, les environnements physiques...** Elle ne se limite pas à l'accessibilité aux soins, mais **englobe l'ensemble des facteurs qui influent sur la santé**. L'évaluation intègre les effets directs sur la santé physique, mentale et sociale, ainsi que des impacts indirects liés aux effets sur les déterminants de la santé.

70% des facteurs qui impactent la santé de la population peuvent être influencés par la mise en œuvre des politiques publiques, compétences de la Région.

Aussi, la Région a décidé dès 2023 de mener de manière expérimentale une EIS sur ses politiques publiques ayant un impact sur le cadre de vie et le bien-être de la population.

Ainsi l'ensemble des règlements d'intervention des directions de l'environnement, de l'agriculture, de la transition énergétique, des transports et de l'aménagement du territoire, en vigueur en décembre 2022, a été analysé afin d'identifier leurs impacts potentiels sur la santé de la population.

Il s'agit d'évaluer et de quantifier les impacts ayant un impact positif ou négatif sur les déterminants de la santé, avec une attention spécifique sur les inégalités sociales de santé.

A l'issue de cette phase d'analyse, les recommandations formulées (premier trimestre 2024) ont permis d'intégrer progressivement les enjeux de santé dans les politiques publiques, contribuant ainsi à créer des environnements favorables à la santé et à réduire les inégalités en matière de santé.

Une démarche exemplaire :

L'EIS menée par la Région sur ses politiques publiques est exemplaire à plusieurs égards :

- **Prise en compte de la santé publique** : l'EIS démontre l'engagement de la collectivité envers la santé et le bien-être de ses citoyens en intégrant la santé publique dans le processus de prise de décision.
- **Une approche holistique** : en prenant en considération les aspects sociaux, économiques, environnementaux et culturels, l'EIS permet une évaluation holistique des impacts potentiels des politiques régionales.
- **L'identification des inégalités sociales** : l'EIS permet d'identifier les impacts différenciés sur la santé au sein de la population, aidant ainsi à réduire les inégalités sociales en santé.
- **Prise de décision éclairée** : en évaluant les impacts sur la santé, la collectivité dispose d'informations clés pour prendre des décisions éclairées et orienter ses politiques vers des résultats bénéfiques pour la santé publique.
- **Suivi et évaluation continue** : avec la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation continue pour ajuster les politiques en fonction des résultats observés.
- **Par l'information et la sensibilisation** des agents, élus et parties prenantes pour assurer une compréhension commune des principes de l'EIS.
- **Évolution des politiques** : l'objectif est d'utiliser les résultats de l'EIS pour ajuster et améliorer continuellement les politiques publiques régionales, démontrant un engagement envers l'adaptabilité et l'amélioration continue.

Partie 3 : la feuille de route régionale de santé 2024-2028

I. La feuille de route régionale au service de l'accès à la santé pour tous

1.1 Une ambition sans faille : faciliter l'accès à la santé pour tous et sur l'ensemble du territoire

Inscrit dans l'axe 3 de la stratégie de mandat, la Région entend « contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux soins et promouvoir la santé sur le territoire ». Dans la droite ligne de cet engagement, la feuille de route régionale vise une ambition : **améliorer l'accès à la santé pour tous les habitants de la région, quels que soient leur lieu d'habitation.** Il s'agit de répondre aux attentes fortes exprimées par les élus et les citoyens pour relever ensemble ce défi. Cette ambition est déclinée en 7 axes principaux d'intervention :

Axe 1 : Une Région engagée sur le défi démographique

Axe 2 : Vers une santé intégrée et transversale

Axe 3 : Développer la prévention et la promotion de la santé

Axe 4 : Améliorer la démographie des professionnels de santé et encourager l'exercice coordonné

Axe 5 : Ancrer les politiques de santé dans les territoires

Axe 6 : Déployer les innovations numériques et technologiques en santé

Axe 7 : Promouvoir les formations dans le champ de la santé, le sanitaire et le social

1.2 Une mobilisation à la hauteur de l'ambition

Sept principes président à la définition et la mise en œuvre de cette seconde feuille de route régionale :

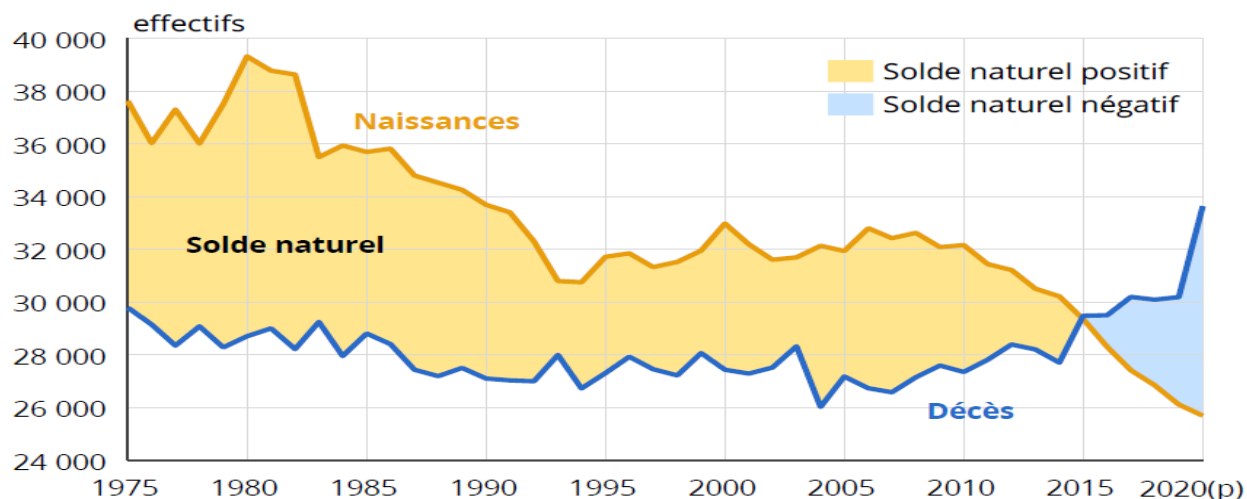
- **Une approche globale de la santé** et transverse aux politiques régionales : la Région souhaite, par cette feuille de route, donner à voir l'ensemble des actions qu'elle mène au service de la santé et qui relèvent de plusieurs politiques publiques régionales (formation, enseignement supérieur, recherche, développement économique, environnement, handicap, numérique, agriculture, culture, transport, tourisme...). Cette feuille de route a été construite en cohérence avec les autres schémas et plans existants ou en cours d'élaboration (SRDEII, SRADDET, SCORAN, feuille de route handicap, SRFSS,...) ;
- **Une collectivité exemplaire** par la mise en œuvre de l'EIS sur ses politiques publiques ayant un impact sur le cadre de vie, l'environnement et le bien-être de la population ;
- **Une approche pragmatique** : feuille de route quadriennale sur 2024-2028 avec un point d'étape en 2026, cette feuille de route se veut évolutive. Il s'agit, à partir d'une évaluation périodique, de réorienter si besoin les actions pour en maximiser les impacts
- **Une mobilisation de tous** : à l'image des modalités d'élaboration de cette feuille de route, sa mise en œuvre nécessitera l'implication de toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles les élus du Conseil régional, notamment le groupe « Elus santé » qui en assurera le suivi régulier, les élus des territoires et les services compétents ;
- **Une démarche volontariste** de communication et de valorisation des actions : parce que seuls des dispositifs connus sont utilisés par les citoyens et peuvent produire leurs effets, la Région accordera dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route une attention particulière à la communication et à la valorisation des actions existantes et nouvelles, notamment auprès des publics éloignés de la santé et des collectivités territoriales.
- **Une Région attentive aux personnes souffrant de handicap** : dans sa feuille de route handicap, la Région s'attache à rendre accessible les lycées, sites des CREPS, les gares et arrêt de bus dont elle a la charge. Elle encourage le travail en milieu ordinaire, les pratiques sportives adaptées ainsi que le déploiement du label « Tourisme et handicap ». La Région contrôle également l'accessibilité numérique de ses sites internet.

II. 7 axes de travail structurants

Axe 1 : une Région engagée sur le défi démographique

Parmi les défis que le territoire régional a à relever, celui du démographique est essentiel. Les déterminants de cette évolution sont lourds et constants :

- Depuis 2015 la région compte plus de décès que de naissances et cet écart va continuer de progresser ;
- Compte tenu de la baisse du nombre de femmes en âge de procréer, le nombre des naissances décroît chaque année.

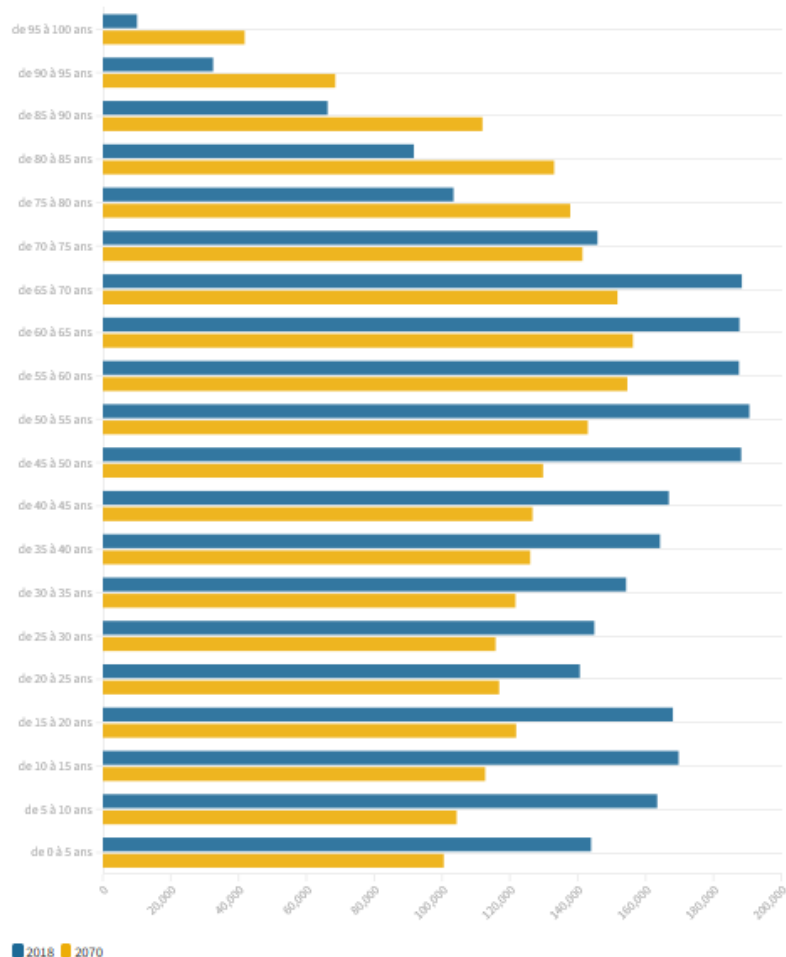


(p) : données provisoires

Source : Insee, statistiques de l'état civil

La population de Bourgogne-Franche-Comté par tranches d'âge 2018 et 2070

© Insee - Source : Insee, Omphale 2022.



Au-delà de la question de la présence du nombre suffisants de professionnels de santé et des enjeux spécifiques liés à leur attractivité (cf. axes suivants), ce sont plus globalement les questions du renouvellement des populations et des actifs, de la vitalité de la population de la région qui sont posées. Le vieillissement de la population est une caractéristique forte en région : en 2018 les plus de 70 ans représentent 16% de la population, en 2070 les plus de 70 ans représenteraient 26% de la population.

Les enjeux en termes d'organisation et de maillage territorial, de robustesse des services de santé, de mobilités ou de logement sont très importants et nécessitent une adaptation à ces tendances lourdes.

Sur les temps longs, la situation démographique exprime une position du territoire / des déterminants socio-économiques lourds. La Région, pleinement consciente de ces tendances, agit depuis plusieurs années dans l'accompagnement des démarches territoriales d'accueil et d'attractivité et s'engage sur une stratégie d'attractivité résidentielle volontariste.

Ainsi la Région, soucieuse de son avenir :

- **Développe un positionnement et des stratégies favorables à la natalité** : encouragement des conditions d'emploi des femmes, accompagnement des territoires dans les conditions d'accueil des populations par le développement d'offres adaptées (logement, accueil petite enfance...), prône et valorise un environnement de qualité, traite des problématiques spécifiques en lien avec la santé-environnement (actions sur les perturbateurs endocriniens et leur impact sur la fertilité...) dans le but d'offrir des conditions favorables à l'épanouissement et au bien-être de sa population.
- **S'engage pour une adaptation au vieillissement de sa population** afin de se définir comme **une région où l'on gagne des années de vie en bonne santé** (logements et transports accessibles aux seniors, aménagement des centres bourgs et cœurs urbains, soutien aux services de proximité, création de liens sociaux,...)

Axe 2 : vers une santé intégrée et transversale

Pour répondre aux multiples enjeux soulevés par les problématiques de santé, il est essentiel de développer une **approche globale de la santé**, de manière **transversale à toutes les politiques publiques** qui influent, directement ou indirectement, sur les déterminants de santé.

L'EIS (Évaluation d'Impact sur la Santé) sur les politiques régionales porte sur 7 déterminants : le climat, les pollutions, l'environnement et la biodiversité, les inégalités socio-économiques, les services publics, les comportements, le travail et l'habitat.

La réalisation de l'EIS, dans le contexte du renouvellement de la feuille de route santé régionale, a vocation à **d'identifier les leviers les plus efficaces** à disposition des politiques régionales pour agir favorablement sur la santé de la population.

L'EIS a analysé un total de 72 règlements d'intervention de la Région relevant du champs d'intervention de 5 directions clés du Conseil Régional :



Part des 72 RI analysés ayant un effet positif ou négatif sur les déterminants de santé

	Climat 	Pollutions 	Env & Biodiv 	Inégalités socio-éco 	Services publics 	Comportements 	Travail 	Habitat 
Effet très positif	17%	11%	21%	14%	8%	6%	7%	8%
Effet positif	40%	22%	19%	26%	15%	24%	19%	18%
Sans effet	42%	51%	54%	60%	76%	67%	74%	74%
Effet négatif	1%	10%	6%	0%	0%	4%	0%	0%
Effet très négatif	0%	6%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

L'évaluation a permis d'identifier des pistes d'amélioration et/ou de mise en cohérence des règlements existants afin de minimiser les effets négatifs encore présents et maximiser les effets positifs qui peuvent encore l'être dans le cadre de l'action régionale existante.

La santé est rarement identifiée comme un objectif recherché et manque de visibilité. Certaines politiques font de la santé « sans le dire ». Parmi celles-ci, on retrouve :

- Le soutien aux investissements en cultures maraichères subventionne l'achat d'équipements visant à réduire la **pénibilité du travail** (table de désherbage, chariot élévateurs, rampe ...).
- L'aide à la revitalisation des bourgs centres participe activement à lutter contre les **inégalités territoriales**, à améliorer l'aménagement des espaces publics et l'**accès aux services** et commerces de proximité.
- Les aides régionales attribuées dans le cadre de la Politique de l'Eau contribuent activement à la lutte contre la **pollution des cours d'eau** (aménagement de fossés ou de Zone Tampon Humide Artificielle (ZTHA) atténuent les transferts de contaminants (drains agricoles, rejet...) dans les cours d'eau.
- Les aides à la rénovation énergétique des bâtiments ont des effets évidents sur la réduction des consommations énergétiques, mais on parle moins souvent des effets positifs sur la santé de l'**amélioration de l'isolation des logements** (réduction des courants d'air, gestion de la température, lutte contre la précarité énergétique, réduction du stress, amélioration de la qualité de l'air intérieur, pollution sonore ...)

Les **recommandations issues de l'EIS** visent à engager et animer davantage de transversalités dans les stratégies et dispositifs d'intervention de la collectivité :

-> **Consolider la place de la santé dans les règlements d'intervention (RI) régionaux**

Les analyses ont montré que la plupart des déterminants de santé étaient intégrés dans les règlements d'intervention régionaux. L'EIS a toutefois permis d'identifier certains axes d'évolution qui pourraient être envisagés dans une optique de renforcement et de mise en cohérence des interventions au regard de l'ambition régionale d'exemplarité des effets sur la santé des politiques publiques.

-> Renforcer la place de la santé dans les stratégies régionale et locales

Il pourra s'agir de structurer voir de systématiser dans les futures stratégies régionales l'approche « **une seule santé** » en s'appuyant sur plusieurs leviers :

- Elargir le périmètre de la feuille de route régionale en intégrant et valorisant la contribution de certains dispositifs clés de l'EIS ;
- Afficher un volet « déterminants de santé » dans les futures stratégies « sectorielles » régionales ;
- Poursuivre et amplifier le soutien aux stratégies locales de santé en s'appuyant sur des dynamiques existantes notamment le PRSE 4, en poursuivant les partenariats institutionnels et les collaborations (recherche, CLS, associations,...) ;
- Proposer des formations aux élus et agents sur les champs de la santé publique : santé environnementale, accès aux soins, une seule santé

-> Réinterroger le positionnement régional sur certaines « lisières » de compétences

La démarche a montré que certains enjeux clés se situent dans une « zone grise » des champs de compétences régionaux et sur lesquels une réflexion de la collectivité pourrait être engagée :

- Encourager les mobilités en faveur de la santé
- Soutenir l'ingénierie de conception de projets favorables à la santé
- Intégrer une dimension citoyenne de la santé

-> Approfondir des initiatives ciblées

- Accompagner les initiatives sur l'urbanisme favorable à la santé
- Interroger la place de la santé dans les évaluations : certaines évaluations sur d'autres thématiques pourraient intégrer des composantes santé dans le questionnement évaluatif, lorsque la nature du dispositif est susceptible de présenter un impact sur la santé des bénéficiaires : politique de la ville, agriculture, environnement, ... ;
- Communiquer efficacement à partir d'outils et de démarches existantes, l'élaboration de plaidoyers, de messages communs et cohérents, ... ;
- Soutenir des initiatives de type « Tournesol » sur le champ de la santé mentale

-> Renforcer la gouvernance de la santé selon une approche « une seule santé » intégrée

- Formaliser un espace de gouvernance intersectorielle dédié
- Améliorer la visibilité des référents et la lisibilité de leurs missions

Axe 3 : développer la prévention et la promotion de la santé

Le système de santé français est reconnu pour son excellence mais demeure encore fortement centré sur une logique de soin au détriment de la prévention qui ne représente que 2,2% des dépenses de santé courante, contre 3% en moyenne dans d'autres pays de l'OCDE.

La prévention en santé environnement, une approche « une seule santé »

La Région s'investit pleinement dans le champ de la santé-environnement. Elle met en œuvre diverses politiques visant à améliorer les facteurs environnementaux agissant sur la santé (eau, air, nutrition...) et porte divers projets visant à éduquer et à sensibiliser les jeunes Bourguignons-Francis-Comtois sur les conduites à risques, les bons gestes à adopter ou les comportements favorables à la santé.

Concrètement, en tant que copilote du Plan Régional Santé Environnement 4, la Région œuvre pour **l'amélioration de la santé environnementale** et s'investit pour :

- introduire la composante santé dans les projets d'aménagement et d'urbanisme, encouragé l'urbanisme favorable à la santé ;
- améliorer la qualité de l'air intérieur lors des rénovations énergétiques des bâtiments et la formation des professionnels. Elle participe également au réseau régional QAI radon « Eclaireurs ».
- limiter les expositions aux perturbateurs endocriniens lors de l'enfance. En partenariat avec l'ARS, la Région expérimente la réalisation d'audits sur les perturbateurs endocriniens dans les structures accueillant la petite enfance (crèches, structures périscolaires, maternités) afin d'améliorer la qualité de l'environnement aussi bien pour les enfants que pour le personnel.



En complément, la Région soutient l'animation du portail d'information et de sensibilisation à la santé environnementale : e-SET (Santé Environnement pour Tous - <https://www.sante-environnement-bfc.fr/>), qui met à disposition des élèves, des élus et de tout public des vidéos pédagogiques et dossiers documentaires sur la thématique de la santé environnementale. Ce portail à vocation à évoluer dès 2024 afin d'intégrer les enjeux nouveaux du PRSE 4.

La Région s'engage également dans la surveillance et l'observation par un soutien à l'Observatoire Air Energie Climat (ORECA), un observatoire qui a pour objectif d'améliorer la connaissance des consommations et productions de polluants atmosphériques au service de la transition énergétique et écologiques des territoires. L'ORECA propose en complément des supports de sensibilisation aux enjeux du changement climatique et de la qualité de l'air.

La biodiversité est souvent envisagée sous l'œil de la préservation. La Région au travers de ses actions la considère comme une source de solutions potentielles pour imaginer des synergies pertinentes entre environnement, économie et dimension sociale et de santé. Des solutions fondées sur la nature participent à relever le défi du réchauffement climatique.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité vise à mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire notamment pour atténuer les effets du changement climatique :

- renaturation et îlots de fraîcheur contribuant à lutter contre les effets du dérèglement climatique et les périodes de canicules ;
- préservation de la biodiversité, qu'elle soit terrestre ou aquatique et ses services écosystémiques ; îlots d'avenir forestiers, ...
- préservation des ressources en eau que ce soit en termes de qualité ou de quantité ;
- éducation dans l'environnement et la santé.



Environnement et déterminants de santé : ce qu'en dit l'EIS...

→ Adaptation au changement climatique :

Réintroduction de la biodiversité dans les aménagements urbains, préservation des ressources en eau, protection des milieux aquatiques et des pollinisateurs sauvages sont pensés dans un contexte de sécheresse et d'adaptation au changement climatique.

La plantation de haies bocagères, d'alignements d'arbres, de bosquets et d'arbres isolés est un outil de régulation climatique.

→ Environnement et biodiversité :

La Région s'engage sur l'éducation à l'environnement avec les "classes vertes/environnement" : un impact favorable de la nature pour la santé physique et mentale des enfants. De même, la région possède un dispositif d'aide à la création et la gestion d'une réserve naturelle régionale et, plus généralement, appuie la préservation des espaces naturels du territoire (Natura 2000). L'aide à la replantation de haies bocagères, d'alignements d'arbres, de bosquets et d'arbres isolés, ainsi que la reconstitution de corridors écologiques sont présentées comme des atouts en termes de biodiversité animale et végétale. De même, la région s'investit dans la préservation et la sauvegarde des variétés fruitières anciennes et locales.

→ Habitat :

L'appui à la réalisation de projets de restauration et de réintroduction de la biodiversité dans les espaces urbanisés permet une amélioration du cadre de vie et permet l'accès des citoyens à des espaces naturels de qualité.

Rénovation énergétique et déterminants de santé : ce qu'en dit l'EIS...

→ La rénovation énergétique du bâti par le biais d'Effilogis participe activement à l'amélioration de la santé de leurs occupants :

- amélioration du confort thermique (diminution de problèmes respiratoires, amélioration de la qualité du sommeil,...) ;
- diminution de la précarité énergétique
- isolation sonore

La prévention des comportements à risques

La Région concentre également ses efforts de prévention sur les jeunes Bourguignons-Francs-Comtois, particulièrement vulnérables face à certains risques ou comportements à risque. Elle apporte ainsi son soutien aux projets d'éducation et sensibilisation pour les lycéens, dans différents domaines dont celui de la santé, notamment dans le cadre du dispositif EVEIL (Enveloppe pour la Vie, l'Epanouissement et l'Implication des Lycéens) ou la prévention contre les risques auditifs (dispositif Peace and Lobe).



Le label ECOLYCEE mis en place depuis 2011 par la Région est destiné à encourager les actions en faveur du développement durable. 108 lycées sur les 129 de la région sont inscrits dans cette démarche. Certaines actions mises en œuvre dans le cadre de ce label contribuent à la santé et au bien-être de des lycéens et de la communauté éducative :

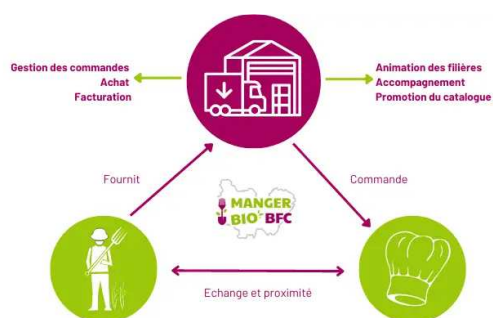
- favoriser une restauration scolaire durable et de proximité ;
 - utiliser des produits d'entretien issus d'écocertification ;
- embellissement du cadre de vie des étudiants et du personnel ;
- mis en place d'un jardin en permaculture ;
 - création de carré nature dans les établissements, ...

La Région s'investit en matière de nutrition/santé dans le cadre de ses actions dans la restauration des lycées. Les objectifs régionaux ambitieux de 75 % de produits locaux et bio du mandat confortent ceux fixés par la loi EGalim du 30 octobre 2018 et la loi climat et résilience d'août 2021.

La Région accompagne ainsi ses équipes de restauration : réseau de cuisiniers, installation de matériel adapté pour le stockage et la préparation de produits frais et bruts, formations, mise en valeur des démarches vertueuses, lutte contre le gaspillage alimentaire, recours aux produits bio et aux circuits courts.



L'année 2023 a permis à la direction des achats, après la phase de conception, d'analyse et de préparation en 2022, de lancer les premiers marchés de denrées alimentaires, au travers de la centrale d'achat à destination des 21 lycées des zones expérimentales de Dijon et Besançon, dans le but d'augmenter les approvisionnements en produits locaux et/ou bio. Un premier marché d'approvisionnement local de fruits et légumes frais bio a été notifié en janvier 2023 auprès du titulaire Afsame Les jardins des Monts de Gy (70). Un second marché déployé à l'automne 2023 propose des fruits et légumes mono-produits surgelés bio et HVE (Haute Valeur Environnementale).



La politique de soutien à l'agriculture biologique, aux circuits courts, aux produits de saison concourt à une alimentation équilibrée et de qualité. Des actions d'éducation à la santé versant nutrition sont également impulsées dans les lycées et centres de formation.

La plateforme Manger Bio BFV soutenu par la Région permet la reconnexion entre l'offre et la demande, entre les agriculteurs biologiques et la restauration collective de Bourgogne-Franche-Comté. L'association le Serpolet accompagne les agriculteurs dans leur installation en agriculture biologique, impulse la commercialisation des

denrées en circuits courts et les échanges directs entre producteurs et agriculteurs. Toujours sur ce volet alimentation la Région contribue aux côtés de la DRAAF et de l'ADEME à l'animation du réseau des animateurs de Projet Alimentaire Territoriaux qui ont vocation dès 2024 à inclure un volet nutrition/santé à leur programme d'action.

Parmi les perspectives, un travail est engagé afin d'encourager l'approvisionnement des banques alimentaires et des épiceries sociales et solidaires en produits locaux.

Politiques agricoles et déterminants de santé : ce qu'en dit l'EIS...

➔ Adaptation au changement climatique :

Les actions soutenues permettent de lutter contre le changement climatique : développement des systèmes agroforestiers, promotion de pratiques de gestions plus durables permettant de renforcer le stockage carbone. Les interventions régionales agissent également sur la réduction des consommations énergétiques de l'agriculture, en particulier des bâtiments d'élevage, et le soutien à la promotion de la filière bois construction locale.

➔ Lutte contre les pollutions :

La gestion des pollutions liées aux activités agricoles constitue un enjeu majeur qui est pris en compte par la plupart des règlements d'intervention de la Région, et ce sur un large spectre de pollutions potentielles (sols, eau, air).

➔ Environnement et biodiversité :

De nombreux effets positifs sont relevés, en particulier via le soutien à l'installation en agriculture biologique ou de l'apiculture, le développement de l'agroforesterie, dont les effets positifs sont largement documentés (meilleure fertilité des sols, lutte contre l'érosion, biodiversité avec la création de zones refuges pour la faune et la flore).

→ **Santé mentale :**

Depuis 2019 l'accompagnement et la santé mentale des agriculteurs est pris en charge par le dispositif Tournesol pour un accompagnement personnalisé des agriculteurs en difficulté, vers une éventuelle reconversion professionnelle.

→ **Travail**

Le soutien aux investissements en cultures maraichères subventionne l'achat d'équipements visant à réduire la **pénibilité du travail** (table de désherbage, chariot élévateurs, rampe ...).

La prévention par le sport

La Région encourage également l'activité physique et sportive, essentielle au maintien de la santé et à la prévention. Elle propose des infrastructures sportives de qualité dans toutes les zones de son territoire et participe à l'acquisition du matériel, au recrutement et à la formation des cadres sportifs régionaux, et au fonctionnement des structures d'entraînement et de formation. Le Conseil Régional



s'engage également à créer des conditions favorables à la pratique sportive des femmes, des personnes en situation de handicap et aux activités physiques adaptées des personnes âgées.

De manière volontariste, la Région investit le champ du sport sur ordonnance. Le Réseau Sport-Santé de Bourgogne-Franche-Comté porté par le CROS de Bourgogne Franche-Comté met en place un système incitatif à la pratique d'activités physiques régulières et bénéfiques pour la santé : le parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS).

Journée sport santé organisée au CREPS de Dijon

Photo : LBP – Michel Régnault

La Région participe au financement du PASS par la prise en charge d'une partie du coût des formations et des interventions des éducateurs sportifs. Véritable passerelle entre le milieu médical et le mouvement sportif, le PASS permet aux professionnels de santé de prescrire une activité physique adaptée à leurs patients et de les orienter auprès de clubs et d'associations sportives ayant formé leurs éducateurs sportifs au sport sur ordonnance. Ce système accompagne les patients atteints de pathologie chronique ou de facteurs de risques de ces maladies, et pouvant être en situation de précarité, de handicap ou de perte d'autonomie, dans la reprise d'une Activité Physique et Sportive (APS) bénéfique pour leur santé.

Le réseau dispose d'un partenariat avec la CPAM 25 et 70 et souhaite, en lien avec la fédération des maisons de santé, développer une offre PASS au sein des maisons de santé pluridisciplinaires en milieu rural. La plateforme « EsPASS » apporte une cartographie géolocalisée de l'offre régionale sport-santé.

Fort de ses compétences, la Région va poursuivre son engagement en faveur du sport sur ordonnance dans l'objectif d'encourager les personnes en situation de précarité ayant bénéficié du PASS durant 3 ans de continuer de pratiquer au-delà de cette période.

En 2022, le comité régional Bourgogne-Franche-Comté handisport comptait 2 041 licenciés, répartis dans 113 clubs et un peu plus de 1 600 adhérents pour le comité régional du sport adapté de Bourgogne-Franche-Comté. Si la Région s'engage dans la promotion du sport, dans la lutte contre les difficultés d'accès, dans l'animation des réseaux, elle finance aussi l'emploi et la formation au sein des structures.

La santé des femmes et des personnes vulnérables

Les progrès en matière de santé des femmes reposeront sur :

- une observation accrue et spécifique de la situation des femmes, dans ce domaine et à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté ;
- la prise de conscience, grâce à la diffusion de ces données, de la nécessité de politiques publiques de santé à destination des populations féminines ;
- la capacité des acteurs et actrices du territoire régional à se mobiliser et travailler ensemble, à s'organiser collectivement et à mener des actions communes.

Sur les deux premiers objectifs, les partenaires devront veiller à la montée en puissance de statistiques et données portant sur la santé des femmes et favoriser la prise en compte du genre dans les études relatives à la santé en Bourgogne-Franche-Comté. Le futur « Centre de ressources pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bourgogne-Franche-Comté », inscrit au contrat de plan Etat-Région, offrira des nouveaux espaces et d'outils de capitalisation et d'échanges autour de la santé des femmes.

Sur le 3ème objectif, la Région a l'ambition de consolider la présence et l'accessibilité des associations engagées auprès des femmes, au premier rang desquelles la **Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles** (CIDFF) et le réseau régional des « Planning familial » en émergence.

Le Planning familial, mouvement d'éducation populaire, milite pour le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et combat toutes formes de violences et de discriminations. Il constitue le plus grand réseau associatif à offrir des services de santé sexuelle en France.



*Intervention de Marie-Guite Dufay
au vernissage de l'exposition des 60 ans
du Planning familial (Longvic - 8 mars 2022)*

En 2019, une seule implantation subsistait en Bourgogne-Franche-Comté, à Chalon-sur-Saône. Dans le cadre de la première feuille de route santé la Région, a aidé financièrement cette association dans un double objectif de consolidation de la structure et d'essaimage au niveau régional. Ce soutien a facilité la renaissance du Planning familial de Côte d'Or, dont l'un des projets-phares est la distribution gratuite de protections menstruelles, réutilisables ou jetables (bio), en Côte d'Or et dans l'Yonne.

Dans de nombreux établissements scolaires, les élèves se mobilisent pour lutter contre la précarité menstruelle et s'investissent dans des actions de sensibilisation et de formation autour des règles et des maladies gynécologiques, comme au lycée Lamartine à Mâcon ou au lycée Lumière de Luxeuil-Bains. Conformément à son engagement de mandat, l'exécutif régional a financé l'acquisition de distributeurs afin d'équiper les lycées volontaires. Dans ce même objectif, la Région a attribué une subvention au CROUS de Bourgogne-Franche-Comté pour mettre en œuvre son projet de distribution gratuite de protections périodiques dans ses résidences étudiantes.

La Région soutient des projets structurants comme **la Maison de Jeanne** située à Valdoie. Cette association a développé le projet « Dignit'Elles », dispositif de lutte contre la précarité hygiénique, notamment menstruelle, porté en partenariat avec l'Unité Mobile de Premiers Secours 90 et l'association Les Grands Coeurs d'Or. Des kits d'hygiène (protections hygiéniques, savon, gel

douche, dentifrice, brosse à dents, préservatifs, etc.) sont mis à disposition des femmes bénéficiaires grâce à la mise en place de trois distributeurs sur le Territoire de Belfort.

La Région poursuivra cette politique de soutien aux lieux d'accueil des femmes en difficulté qui proposent une prise en charge pluridisciplinaire de proximité. En particulier les « **Maisons des femmes** » qui ont pour objectif de concentrer en un même lieu un ensemble de services, répondant majoritairement aux besoins des femmes victimes de violences. La collectivité entend accompagner les projets émergents en région.

La Région ambassadrice de « Mon espace Santé »

Mon espace santé est le nouvel espace numérique individuel mis à la disposition par l'État et l'Assurance Maladie pour permettre à chaque citoyen de réunir en un seul et même endroit toutes les informations, documents, données de santé dont il a besoin et les partager avec les professionnels de santé. Depuis janvier 2022, tous les citoyens, à moins de s'y être opposé, ont un espace santé ouvert.

Le réseau des structures ambassadrices « *Mon Espace Santé* » rejoint par la Région a pour objectif de promouvoir la visibilité et l'utilisation de l'outil par toutes et tous. En Bourgogne-Franche-Comté, cette dynamique est portée par le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS) et par l'Agence Régionale de Santé (ARS), en lien avec le réseau régional de l'Assurance Maladie. Ils ont pour mission d'accompagner à travers l'animation, la formation et l'accompagnement méthodologique chaque acteur signataire.

Axe 4 : améliorer la démographie des professionnels de santé et encourager l'exercice coordonné

Depuis plus de 20 ans, la Région s'investit sur les enjeux de démographie médicale et de coordination des soins primaires dans les territoires. Elle a également développé de nouvelles stratégies pour répondre aux attentes de ses habitants et faire connaître son territoire auprès des professionnels de santé, notamment par la mise en œuvre d'une démarche régionale d'attractivité au service des territoires, de la qualité de vie et de la mobilité en Bourgogne-Franche-Comté.

D'un point de vue opérationnel, la Région s'associe depuis 2003 au financement des **Maisons de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)** et participe à des **séminaires de promotion de l'installation** organisés au niveau local, national et international (salon à Utrecht). Il s'agit à chaque fois de présenter la Région et ses atouts aux professionnels de la santé pour les inciter à s'installer sur nos territoires. L'objectif est également de construire des parcours d'accompagnement, avec les territoires, pour créer les meilleures conditions d'accueil. La Région se coordonne et apporte régulièrement son soutien à la Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné (FEMASCO) : soutien au **projet « ERRAMS »** d'accompagnement et de recherche sur les soins primaires et l'exercice coordonné en MSP ou encore formation de facilitateurs pour la structuration des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de santé).

L'intervention de la Région dans ce domaine lié à l'aménagement du territoire ne cesse d'évoluer et dans le cadre de la feuille de route régionale, le soutien à l'exercice coordonné s'effectue dans le cadre des contrats « Territoire en Action » (TEA) ou de règlements d'intervention spécifiques. 28 contrats sur les 32 votés en janvier 2024 ont choisi de retenir l'axe « favoriser l'accès à la santé pour tous » avec près de 7 M€ de financement sur la période 2023-2025. Cet axe permet le soutien à la création, l'extension ou la réhabilitation des bâtiments des maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé polyvalents et équipes de soins primaires.. Il vise également à rendre le territoire attractif et accueillant par le soutien à l'hébergement des étudiants en santé ou encore l'organisation de session d'accueil des internes en médecine.



En insistant sur son attractivité, la Région souhaite attirer davantage de jeunes professionnels de santé. Elle s'engage aux côtés de l'ARS dans le plan de mobilisation en faveur des métiers et lance une nouvelle politique régionale d'attractivité résidentielle en lien avec les territoires à partir de démarches de promotion prospection (Région) et d'accueil/installation (EPCI).

Enfin, elle accompagne le lancement de 5 postes de « **Chefs de Clinique des Universités - Assistants des hôpitaux avec fonctions territoriales** » afin d'organiser une « universitarisation » globale du territoire, pour former les futurs médecins spécialistes au plus près des territoires sur lesquels ils sont attendus.



Maison de santé de Giromagny (90)

Axe 5 : ancrer les politiques de santé dans les territoires

Les contrats locaux de santé (CLS) sont des outils dont l'objectif est de consolider les partenariats locaux sur les questions de santé en y associant différents acteurs du territoire. La Région est cosignataire de ces CLS, en partenariat avec l'ARS, les départements et les collectivités territoriales. Ces contrats territoriaux de santé permettent la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de santé au plus proche des Bourguignons-Francis-Comtois. Près de 33 CLS maillent l'ensemble du territoire, garantissant un meilleur écosystème de santé pour tous les habitants de la région.

Concrètement, la Région, en partenariat avec l'ARS, participe à l'**animation territoriale du réseau des animateurs santé** pour faire connaître et promouvoir les dispositifs régionaux (règlement d'intervention, appel à projets,...) dans ses territoires. En complément, et selon les modalités spécifiques de soutien à l'ingénierie territoriale et au regard du projet du territoire, la Région cofinance une quinzaine d'animateurs en santé dès lors que le territoire s'engage à mettre en œuvre une politique d'accueil intégrant les questions de démographie médicale.

Les animateurs des CLS constituent des partenaires de proximité pour promouvoir l'exercice coordonné, accompagner les professionnels, développer la qualité des projets d'exercice coordonné et associer les acteurs locaux du médico-social.

La Région accompagne dans ce cadre les initiatives des territoires pour améliorer les conditions d'accueil de stagiaires et de professionnels de santé et pour susciter leur installation (sessions d'accueil des internes dans les territoires).

Cette démarche territoriale de contractualisation dans le domaine de la santé s'avère être un moyen performant pour territorialiser les actions de la Région et s'y investir davantage. En s'appuyant notamment sur les CLS, la Région propose des dispositifs d'actions nouveaux au profit des territoires et des usagers et assure la territorialisation de sa feuille de route régionale santé.

Figure 11 : Les contrats locaux de santé en Bourgogne-Franche-Comté (septembre 2022)



La question de la santé se pose également avec importance dans les QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville) autour de 4 enjeux majeurs : la relation entre précarité socio-économique et fragilité de santé, la prépondérance des pathologies chroniques, l'exposition plus forte aux nuisances environnementales et l'accès restreint aux offres de soins.



La Région se mobilise pour construire des solutions vers un accès aux soins et à la santé des populations vivant dans les quartiers prioritaires de la ville. Elle contribue à sensibiliser les acteurs aux enjeux de santé et favorise la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain favorables à la santé.

Dans le cadre des appels à projets des contrats de ville et du dispositif FAP (Fonds d'Aide aux Projets) pour améliorer le cadre de vie et les trajectoires des habitants, la Région peut soutenir l'animation dans l'accompagnement de projets en lien avec l'accès aux soins, les violences familiales, l'activité physique, la nutrition, le harcèlement ou encore la santé mentale, ...

Aménagement du territoire et déterminants de santé : ce qu'en dit l'EIS...

→ Adaptation au changement climatique :

Contrats « Territoires en Action » et son axe obligatoire pour accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, éco-conditions pour la construction ou rénovation des bâtiments dont les MSP sont autant d'actions contribuant au confort et à la qualité de vie de la population

→ Inégalités socio-économiques et inclusion :

Les actions de cohésion sociale encouragées dans le cadre de la Politique de la ville contribuent à la fréquentation des espaces publics comme lieu de socialisation, notamment au moyen d'actions culturelles, et appuient les parcours d'insertion sociale ou professionnelle

→ Comportement :

Les actions de cohésion sociale encouragées dans le cadre de la Politique de la ville permettent d'accompagner au changement de comportements et de sensibiliser aux économies d'énergie ou encore de lever les freins cognitifs à l'usage de modes alternatifs à la voiture.

Dans le cadre des expérimentations, la Région pourra **en complémentarité avec l'ARS accompagner les collectivités et les acteurs du système de santé dans l'évolution de leurs organisations** et favoriser les collaborations institutionnelles. Le Fonds Régional d'Expérimentation en Santé (FRES) dont l'objectif initial était de soutenir les projets permettant d'améliorer la prise en charge des patients par le développement de nouvelles formes organisations, a permis, dans sa première version, d'accompagner l'amorçage d'une douzaine de CPTS. Après une phase évaluative, le FRES a vocation à se recentrer sur son objectif initial. Renouvelé, en complémentarité avec l'ARS et en réponse aux problématiques spécifiques des territoires, il pourrait permettre d'amplifier les expérimentations locales améliorant l'accès à la santé de la population.

Le FRES est un fonds ouvert aux projets innovants en matière d'organisation de pratiques collaboratives/partenariales et permettant les expérimentations sur des organisations nouvelles. En cohérence avec la feuille de route santé, ces projets doivent permettre d'améliorer l'organisation des soins et de la santé au service des patients et répondre prioritairement aux actions de la feuille de route régionale portant sur :

- l'organisation des professionnels de santé (coordination, délégation) et l'appui à des installations nouvelles : appui aux projets (aménagements, équipements) permettant d'expérimenter de nouvelles modalités de coordination de professionnels (en lien avec les CPTS, mobilisation de professionnels ou groupement de professionnels tels que les infirmiers en pratiques avancées, expérimentation pour la prise en charge de la population en soins de premier recours),
- de nouvelles modalités d'exercice ou de prise en charge : par le développement de l'exercice en multisites (y compris l'exercice ville-hôpital), des formats d'accueil temporaire, éphémères ou mobiles...

Axe 6 : déployer les innovations numériques et technologiques en santé, encourager la recherche

Les innovations numériques et technologiques ont bouleversé l'organisation et l'offre de santé en France.

→ Innovation numérique

Pour contribuer et être actrice des mutations en cours et à venir, la Région entend poursuivre son investissement dans le domaine de la e-santé pour développer davantage de services et d'usages numériques améliorant l'accès aux soins ou facilitant le maintien à domicile à l'aide d'objets connectés

(orientation 7 de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) – améliorer la vie quotidienne et pratique). Au vu des enjeux et en tant que copilote de la stratégie régionale de la e-santé, la Région investit dans les innovations sur son territoire : outils numériques, projets, nouvelles structures, expérimentations...

Aux côtés de l'ARS, la Région soutient le développement d'outils numériques en santé et les initiatives innovantes. Elle contribue ainsi à la **poursuite du développement d'e-TICSS** (Territoire Innovant Coordonné Santé Social), plateforme numérique qui permet aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social, de mieux coordonner leur action dans le parcours de soins parfois complexe des patients, et ainsi améliorer la qualité des prises en charge. Le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADEs) chargé du déploiement d'e-TICSS s'attache à développer de nouveaux parcours (pour l'institut des vulnérabilités, la cancérologie, et sur la responsabilité populationnelle en insuffisance cardiaque en Nord Franche Comté,...). Une mobilisation des fonds européens FEDER permettra l'extension attendue de l'outil.

La Région contribue également au **déploiement de la télémedecine** via la plateforme régionale de télémedecine TELMI mis gratuitement à disposition des professionnels de santé. Elle a ainsi soutenu la mise en place de centres de ressources en dermatologie, une filière de prise en charge globale pour l'accès à tout médecin demandeur auprès de son centre de proximité, partant du diagnostic jusqu'à l'intervention si nécessaire.

Cette dynamique a permis un maillage quasi-complet du territoire. Médecins, infirmiers...ils sont aujourd'hui plus de 10 000 à bénéficier des services de cette plateforme, ce qui représente plus de 650 structures (centres hospitaliers, maisons de santé, établissements pour personnes âgées dépendantes, structures pour personnes handicapées, cabinets libéraux ou officines de ville).

Au total, 18 spécialités médicales sont disponibles : rhumatologie, mais aussi endocrinologie, pneumologie, cardiologie et dermatologie...



Selon le principe affiché de complémentarité, la Région collabore étroitement avec ses partenaires pour proposer chaque année des appels à projets portant sur la télémedecine. L'utilisation de bornes de téléconsultations se généralise pour pallier les carences dans l'accès aux soins. En 2023, l'ARS et la Région ont souhaité expérimenter des **organisations de téléconsultation assistées** dans les territoires sous-denses en matière de démographie médicale. Ce dispositif sera évalué en fin d'expérimentation.

Sur le champs de la e-santé, parmi les projets innovants en santé nés en Bourgogne-Franche-Comté et soutenus par la Région, on peut citer :

- le projet QVaDom (Qualité de Vie à Domicile). Il s'agit d'une plateforme de **télésurveillance et de suivi prédictif** pour des patients atteints ou à risque d'une dysfonction cardiovasculaire dans le cadre de leur programme de réadaptation. Cette plateforme permet à la fois d'améliorer la prise en charge et le suivi du patient, d'anticiper les risque de rechute et d'économiser du temps de personnel soignant.
- Le **tiers-lieu expérimental Prévento** au service du bien-être et de la santé pour le bien vivre à domicile des séniors.

Forte de son implication, la Région souhaite devenir un acteur essentiel de la transformation numérique en santé. Pour ce faire, elle participe et apporte son soutien aux manifestations sur la thématique de la santé numérique, dont notamment les colloques et séminaires sur le thème de l'innovation en santé :

- Le Forum et la Datathon IA4Care, un colloque et un marathon de l'innovation, 2 événements annuels organisé par SANTENOV à Dijon consacrés à faire avancer l'IA et le numérique en santé ;
- le Hacking Health, événement annuel inscrit dans le cadre de la French Tech et du réseau HealthTech visant à développer l'innovation en santé et du renforcement de l'autonomie.



Par ailleurs, la Région apporte son soutien aux projets réalisés dans le contexte de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 qui a introduit un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations. Il s'agit en tout premier lieu, du projet RéadaptTIC (projet intégré dans le contrat de métropole de Dijon), porté par le CHU de Dijon, qui vise à créer un espace interconnecté où chercheurs et professionnels de santé se côtoient afin de proposer un parcours de soin et de rééducation innovant, centré sur l'utilisation de la robotique et des nouveaux outils numériques.

Face aux enjeux nouveaux que sont l'intelligence artificielle les données en santé, la Région impulse les initiatives locales :

- Le **projet de soignant augmenté** porté par le centre hospitalier de Chalon-sur-Saône, avec l'apport de l'intelligence artificielle qui concourt à l'amélioration de la sécurité et de la qualité des soins du parcours patient. L'agrégation de paramètres et de constantes de santé est à l'origine d'un score prédictif de la dégradation du patient transmis au soignant.
- La structuration d'une plateforme d'accessibilité et d'expertise de données de santé pour leur réutilisation pour les CHU de Dijon et de Besançon
- La préfiguration du tiers-lieu "Le tube à essai" à Besançon dédié à l'animation d'une communauté d'innovateurs et d'experts de la santé

➔ Innovation technologique

La Région BFC a défini dans le cadre de sa « Stratégie régionale de l'innovation pour une spécialisation intelligente 2021-2027 » (RIS 3) les domaines d'excellence sur lesquelles elle souhaite prioriser les investissements régionaux.

Concernant la filière santé, l'ambition régionale affiche les objectifs de :

- Développer et optimiser les Médicaments de Thérapie Innovante (MTI), les procédés pharmaceutiques innovants et la théranostique, nouvelle approche médicale alliant diagnostic et thérapeutique en médecine nucléaire
- Concevoir, fabriquer et diffuser les technologies médicales et bioanalytiques innovantes.
- Développer les techno-thérapies, la e-santé et la digitalisation de soins innovant.

Il s'agit à la fois d'accompagner le développement des domaines d'excellence traditionnels que sont les dispositifs médicaux et la pharmacie, mais aussi de favoriser l'émergence d'une nouvelle filière Biothérapies & bioproduction de médicaments innovants ainsi qu'en médecine personnalisée, imagerie à radiothérapie.

La Région ambitionne de créer une filière régionale en biothérapies et bioproduction, visible et lisible au niveau national, afin d'attirer des investissements dans ce domaine, qui se situe à la croisée des savoir-faire microtechniques et de la santé présents sur le territoire régional. Elle organisera en mars 2024 des Assises régionales qui seront l'occasion de lancer un travail de co-construction d'une feuille de route régionale qui sera ensuite délibérée et assortie de moyens.

En région, trois clusters régionaux fédèrent les entreprises de la santé du territoire : BFCare, le Pôle des Microtechniques - PMT) et le Cluster des Technologies Innovantes de la Santé (TIS). L'association Technopôle SANTENOV créée en 2021 à l'initiative de Dijon Métropole, le CHU de Dijon, le CGFL, l'Université de Bourgogne et le Pôle BFCare, a vocation à animer, structurer et promouvoir l'écosystème de santé métropolitain ainsi que faciliter l'émergence et l'ingénierie de projets d'innovation en santé.

Les entreprises régionales se distinguent particulièrement dans leur contribution au développement des médicaments (identification de nouvelles molécules, preuve de concept préclinique, production, délivrance et vectorisation...), d'outils de diagnostic ou de dispositifs médicaux (cicatrisation, orthopédie, ...)

L'incubateur régional DECA BFC accompagne les start-ups issues ou liées à la recherche académique et porte un accompagnement « Deep tech » spécifiquement dédié aux entreprises de santé.

D'un point de vue opérationnel, le PMT a intensifié ses actions dans la filière santé par un partenariat renforcé avec le pôle de compétitivité Medicen, des partenariats avec des structures nouvelles d'envergure nationale : le cluster PolePharma, France Biotech et France Biolead, mais aussi avec une implication active dans l'émergence d'une nouvelle filière régionale et nationale stratégique – la filière biothérapies et bioproduction, ou encore l'organisation d'événements phares à rayonnement national voire au-delà, comme la Rentrée du DM et le congrès Innovative Therapies Days. Le programme ProPulseur, porté par le PMT, aide les startups du domaine de la santé et des smart system à se développer. En un peu plus de deux ans, une trentaine de très petites entreprises très innovantes ont bénéficié de cet accompagnement. Un second programme a été lancé pour la période 2023-2025.

La Région accompagne également Vitagora, le pôle de compétitivité agroalimentaire investi sur le sujet de l'alimentation et de la santé. Le pôle a vu sa labellisation renouvelé pour la période 2023-2026. Parmi les nombreux travaux conduit par le Pôle et ses partenaires, le pain G-Nutrition, petit pain brioché permettant de lutter contre la dénutrition des séniors, a rejoint la liste des produits remboursables par la sécurité sociale.

➔ Recherche et innovation

D'autre part, la Région soutient **les travaux de recherche en santé** dans ses territoires. Elle accompagne de manière volontariste le développement de la recherche publique en soutenant des projets de recherche, le capital humain nécessaire pour les mener à bien, de même que l'achat d'équipements à la pointe de la technologie et des plateformes de recherche.



Enfin, pour répondre **au défi du vieillissement de sa population** et de permettre aux Bourguignons-Francs-Comtois de bien vieillir, la Région soutient le fonctionnement **du Pôle de Gériatrie et d'Innovation**, et plus récemment les projets expérimentaux « Autonomos » et « Opportunités séniors ».

➔ Le pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique



C'est également dans ce contexte que la Région mobilise le Pôle Fédératif de Recherche et de Formation en Santé Publique, pour réunir des universitaires, des élus, des professionnels et des acteurs de terrain autour des enjeux de santé publique. Sa vocation est d'apporter des réponses aux préoccupations quotidiennes des usagers et de proposer des solutions face aux principaux enjeux des politiques de santé publique (facteurs et déterminants de santé, services de soins de qualité, prévention en santé environnement). Cette initiative a aussi pour ambition d'associer les populations locales au travail effectué par les professionnels de la santé et de la recherche.

Chaque année, le Pôle lance une campagne d'appel à projets visant à impulser et soutenir des projets de recherche interventionnelle en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et aux populations de Bourgogne-Franche-Comté.

Il cherche à dynamiser les recherches interventionnelles, associant chercheur et porteurs d'actions sur le terrain avec l'objectif de proposer des actions de santé publique adaptée et fondées sur des données probantes et interdisciplinaires.

Les thématiques sont très variées : promotion de l'activité physique sur un territoire de santé, pairs-aidants et savoirs expérientiels, développement d'un indicateur territorial de risque multiple en milieu urbain, accès aux soins primaires et mobilités des population âgées fragilisées, temps médical potentiellement épargné sur les trajets de visite à domicile non justifiés médicalement, santé aménagement végétation environnement – îlots de fraîcheurs urbain.

➔ Projet d'Institut des Vulnérabilités

Les progrès scientifiques et médicaux permettent à un grand nombre de personnes de survivre à différentes pathologies jusqu'alors difficiles à soigner. Cependant dans de nombreuses situations, la maladie génère des vulnérabilités ponctuelles ou durables par une dépendance fonctionnelle et/ou psychique, conséquences des pathologies passées ou devenues chroniques. Dans ces situations qui altèrent la qualité de vie des patients, les facteurs de vulnérabilités induits par la situation de santé sont variés et encore peu connus. Le projet d'institut des vulnérabilités est né sur ces constats.

La Région apporte son soutien à la création de l'Institut des Vulnérabilités piloté par un collectif de chercheurs, dans une posture de co-construction avec les associations de patients.

L'institut des vulnérabilités s'intéresse à toutes les composantes pouvant permettre de caractériser l'ensemble des vulnérabilités, de développer des recherches pluridisciplinaires et développer de nouvelles formes de prises en charge tant médicales que sociales, afin d'améliorer la compréhension et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

➔ Soutien au Cancéropôle Est

Créés en 2003, soutenus et labellisés par l'Institut national du cancer (INCa) depuis 2005, les 7 cancéropôles sur le territoire national contribuent à structurer la recherche au niveau régional, interrégional ou transfrontalier, en accord avec la politique de soutien à la recherche de l'INCa et en complémentarité avec les structures existantes et les collectivités.

La création du Cancéropôle Est a permis de territorialiser le premier Plan Cancer. La recherche sur le cancer a pour objectif de réduire la mortalité liée à cette maladie (les cancers représentent la première cause de mortalité en Bourgogne-Franche-Comté, (7 600 personnes chaque année) ; de faire reculer sa fréquence et sa gravité par des actions de santé publique ; d'améliorer la qualité de vie des patients par des traitements plus efficaces et moins toxiques. Face à ces enjeux, à la multiplicité des acteurs, la nécessaire pluridisciplinarité et les besoins financiers, les Régions se sont mobilisées et associées pour unir leur action et obtenir davantage d'efficacité dans leur politique d'intervention. La présidence de l'association est assurée en alternance par la Région Bourgogne-Franche Comté et la Région Grand Est, M. Franck LEROY succède ainsi à Mme Marie Guite DUFAY.



Les principaux objectifs du cancéropôles sont de :

- Inscrire la recherche en cancérologie dans une dynamique régionale en s'appuyant sur une connaissance approfondie de l'écosystème régional (recherche, santé, industrie, politique),
- Faciliter les collaborations entre les chercheurs en associant les sciences humaines et sociales (SHS),
- Accompagner les chercheurs : aide à l'émergence de nouveaux projets innovants ; aide à l'élaboration de projets régionaux, nationaux et internationaux ; aide à la mobilité des jeunes chercheurs ; actions de formation, réunions thématiques, ateliers ; soutien à l'émergence et à la mutualisation de technologies de pointe,

- Accompagner les réseaux dont le réseau « Parcours de santé » dont l'ambition est de fédérer des chercheurs issus des SHS et des domaines plus fondamentaux, des professionnels de la santé, des industriels et des patients autour du parcours de santé avant, pendant et après la maladie,
- Valorisation scientifique et économique des résultats de la recherche, notamment lors de forum annuel où de jeunes chercheurs vont à la rencontre du public pour débattre et présenter les résultats de leurs travaux.

Axe 7 : promouvoir les formations dans les champs de la santé, le sanitaire et le social

En lien fort avec les axes et les ambitions du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles), la Région a élaboré son schéma régional des formations sanitaires et sociales. C'est dans un contexte de mutation et d'évolution des secteurs sanitaire et social, impactés par la crise sanitaire et les mesures nationales issues du Ségur de la Santé, que la Région, aux côtés de ses partenaires, a identifié quatre grandes ambitions pour répondre aux besoins des populations des territoires, de l'économie et de l'emploi, par la structuration d'un outil de formation attractif, performant et innovant :

- Gouvernance et observatoire sanitaire et social ;
- Attractivité des formations : informer, valoriser pour mieux orienter ;
- Sécurisation des parcours et développement de l'apprentissage ;
- Innovation, expérimentation, numérisation, simulation.

La Région dispose également de la compétence orientation professionnelle et, à ce titre, coordonne le Service Public Régional de l'Orientation (**SPRO**) et permet :

- L'accompagnement à l'élaboration du parcours orientation
- Le déploiement d'une plateforme d'information sur la formation et l'orientation (<https://www.explore-demain.fr/>)
- Le soutien aux actions contribuant à la découverte des métiers et des secteurs professionnels

En région, l'ARS a élaboré fin 2021 une feuille de route attractivité des métiers de la santé, du grand âge et du handicap dont les enjeux sont repris dans le Plan de mobilisation en faveur des métiers du social, de la santé et du médico-social lancé en mars 2023 et auquel la Région est associée.

4 enjeux prioritaires sont ainsi identifiés :

- attirer vers les métiers et former les jeunes et les demandeurs d'emploi,
- recruter et fidéliser les professionnels en améliorant l'attractivité des emplois,
- faciliter les activités et accompagner la montée en compétence,
- attirer et conserver les professionnels sur les territoires.

L'objectif pour la Région est de **garantir la présence de personnels d'intervention sociale et soignants de qualité en région BFC**.

Si les quotas de formation ont largement été augmentés ces dernières années, l'enjeu réside sur l'attractivité des formations du secteur de la santé, du social et du médico-social et in fine, sur l'attractivité des métiers.

Il s'agit pour la Région de concevoir et décliner des actions de communication / information, d'une manière coordonnée entre les acteurs de l'orientation, pour transmettre des messages clairs aux cibles identifiées. Cette ambition a également pour objet d'améliorer l'orientation des publics jeunes et adultes afin d'éviter et de réduire les décrochages, ruptures et abandons de formation.

Pour faire connaître et valoriser les métiers de la santé, la Région :

- Développe des outils de communication (vidéos, powtoon, expositions métiers,...)
- Réalise des films promotionnels des instituts de formation afin de faire connaître les formations, l'appareil de formation et lutter contre les stéréotypes notamment de genre (métiers très féminins)
- Organise des rencontres avec les professionnels de l'orientation
- Mène des actions d'information métier à l'attention des conseillers d'orientation, des équipes pédagogiques, des parents et élèves
- Développe une plate-forme d'offres de stages : <https://stages.bourgognefranche-comte.fr/>

A titre d'exemple, dans le cadre de l'animation du SPRO, la Région BFC en lien avec Emfor organise une série de webinaires sur les secteurs et les métiers. Il s'agit d'actions d'information métier à l'attention des conseillers d'orientation et des équipes pédagogiques.

Tu souhaites intégrer une
FORMATION D'INFIRMIER·ÈRE ?

Alors, partants ?



Les outils de communication conçus ont vocation à être largement diffusés sur les réseaux sociaux et canaux de diffusion des divers parties prenantes, de même qu'être adaptés aux formats numériques, qui emportent l'adhésion des plus jeunes.

La compétence sur les formations sanitaires et sociales s'exerce également en forte coordination et articulation avec la politique régionale de formation des demandeurs d'emploi. Ainsi, la Région définit ses achats de formations qualifiantes à destination des demandeurs d'emploi, de manière innovante sur le secteur social et médico-social (notamment des services aux personnes), en s'appuyant sur une analyse commune et fine des besoins en compétences sur chacun des territoires. La commande régionale vient ainsi compléter la carte des formations initiales, afin de répondre au mieux aux fortes tensions d'emploi de ce secteur.

En amont de l'accès aux formations de qualification dans le secteur, la Région déploie des formations en amont de la qualification (DAQ 2.0 Dispositif amont à la qualification) permettant notamment de faire découvrir ces métiers, de travailler les prérequis professionnels et généraux afin de faciliter l'accès à ces formations qualifiantes et/ou de renforcer l'employabilité pour un accès et/ou retour à l'emploi. Dans le cadre de ce dispositif et afin d'approfondir une spécialisation sectorielle ou métier à un diplôme existant, des colorations sectorielles dédiées aux métiers en tension, dont le sanitaire et social, peuvent être déployées sur tous les territoires pour valoriser, faire découvrir, attirer et préparer des publics à l'entrée vers ces secteurs.

Enfin, la Région a mis en place dès 2019 des aides régionales complémentaires à la rémunération pour sécuriser financièrement les stagiaires qui entrent en formation.

III. Pilotage, suivi et communication

Pour la mise en œuvre de la feuille de route santé sont attendus :

- **Le renouvellement du partenariat avec l'ARS**, via une convention cadre Région/ARS dédiée. Cette convention pluriannuelle à renouveler sur 2024 doit permettre un ciblage précis sur quelques opérations identifiées et partagées, illustratives du partenariat et des engagements réciproques des deux parties.
- **La poursuite d'une gouvernance dédiée pour le suivi et le pilotage :**
 - o L'objectif de la feuille de route santé est de valoriser et d'assurer une cohérence des actions en matière de santé. Le développement d'une politique de santé efficace ne peut se faire qu'en coordination avec les politiques transversales en lien avec les compétences de la Région. Ainsi plusieurs VP auraient vocation à être mobilisés dans une instance de pilotage dédiée.

- o Le comité exécutif constitue le comité de pilotage dédié pour impulser le portage politique et animer la dynamique transversale au sein de l'institution régionale. Son rôle est d'assurer le suivi général de la démarche, de valider les orientations stratégiques et les choix de priorisation des actions.
 - o Les élus régionaux du « groupe élus santé » (groupe composé d'élus régionaux issus de la majorité et des oppositions qui a une vocation informative, consultative et transversale), ainsi que les élus désignés pour le suivi des comités territoriaux en santé (CTS - instances de démocratie en santé sur le territoire départemental qui a vocation à participer à la déclinaison du projet régional de santé et en particulier à l'organisation des parcours de santé en lien avec les professionnels du territoire, animé par l'ARS) siègent dans un comité de suivi plus restreint, mobilisé aux grandes étapes de la démarche de la feuille de route, afin d'en assurer le suivi.
- La mise en place d'un plan de communication dédié

Annexe 1 : Evaluation de la mise en œuvre et d'impact portant sur la politique « aménagement du territoire en matière de santé publique et de télésanté » de la Région Bourgogne-Franche Comté

CONTEXTE DE L'EVALUATION

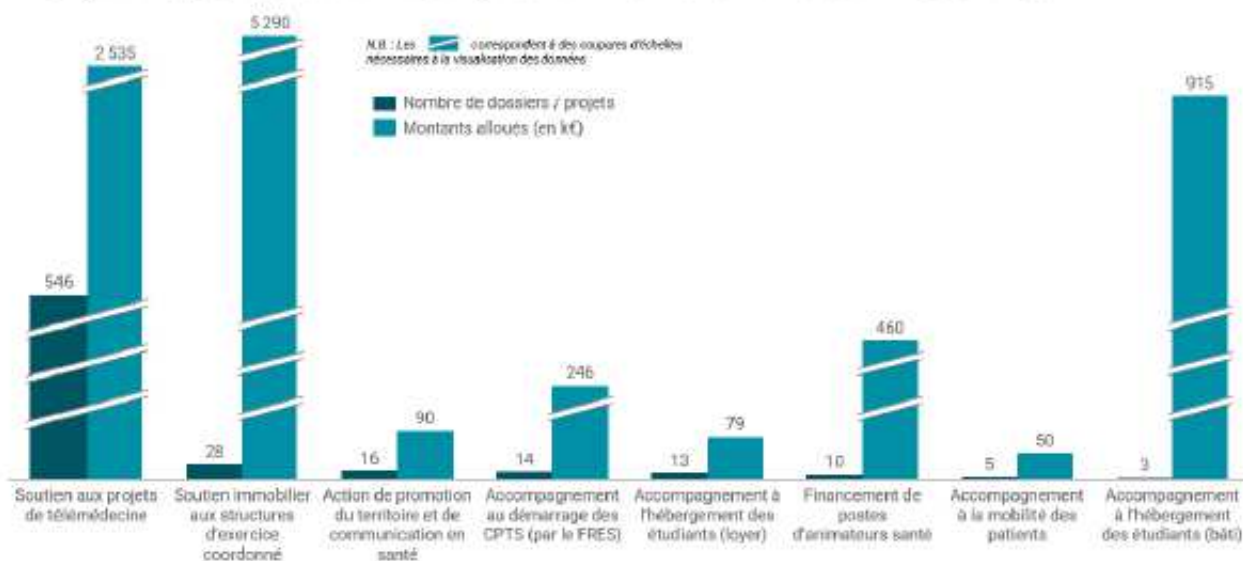
- La Région Bourgogne-Franche Comté est confrontée à une **tension croissante sur l'offre de soins** ...  ... qui l'a amenée à structurer progressivement une **politique d'intervention** qui s'incarne par une **feuille de route santé**
- La **feuille de route santé 2019 – 2021** comprenait 6 axes, dont 3 ont été intégrés au champ de l'évaluation :

 Périmètre de l'évaluation 19,27 m€ (29%)		X Hors périmètre de l'évaluation 46,53 m€ (71%)	
Axe 1 : Lutter contre le manque de professionnels de santé dans certains territoires et encourager l'exercice coordonné	2,94 m€ (4%)	Axe 4 : Former les professionnels de santé aux métiers d'aujourd'hui et de demain	45,95 m€ (70%)
Axe 2 : Territorialiser les politiques de santé	0,22 m€ (0,3%)	Axe 5 : Investir dans le champ de la prévention	0,27 m€ (0,4%)
Axe 3 : Déployer les innovations numériques en santé	16,1 m€ (24%)	Axe 6 : Développer de nouvelles pratiques et des organisations participatives et citoyennes	0,31 m€ (0,5%)

- L'évaluation menée poursuivait **4 objectifs principaux** :
- Evaluer le niveau d'atteinte des objectifs fixés
 - Mesurer l'effet levier des interventions et la valeur ajoutée de l'action de la Région au regard des moyens mobilisés
 - Aider à prioriser les interventions régionales
 - Obtenir des préconisations pour de nouvelles pistes de soutien.
- Elle a été conduite autour de **5 critères** :
- La mise en œuvre
 - L'efficacité
 - La pertinence
 - La cohérence
 - L'efficience

RESULTATS DE L'EVALUATION

● Au total, huit dispositifs entrant dans le périmètre des 3 axes évalués ont été observés :



● Une analyse a été menée dispositif par dispositif autour des cinq axes ayant structuré l'évaluation :

● Pertinence / utilité ● Efficience / effet levier ● Cohérence interne ● Cohérence externe ● Mise en œuvre effective

Soutien immobilier aux structures d'exercice coordonné



Soutien aux projets de télé médecine



Financement de postes d'animateurs santé



Accompagnement au démarrage des CPTS (par le FRES)



Accompagnement à l'hébergement des étudiants (bâti)



Accompagnement à l'hébergement des étudiants (loyer)



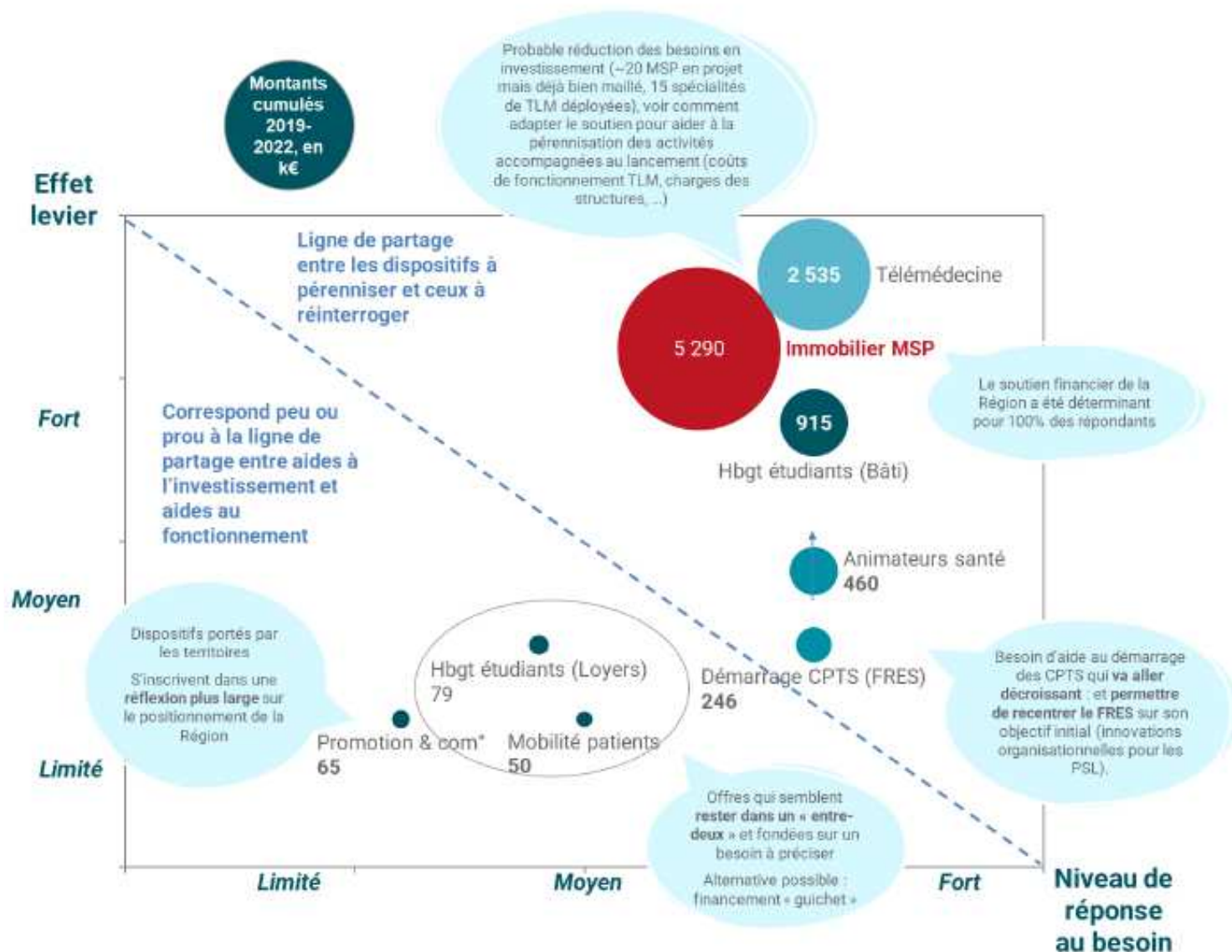
Action de promotion du territoire et de communication en santé



Accompagnement à la mobilité des patients



- Cette analyse a permis d'identifier les dispositifs ayant, à ce stade, la plus forte valeur ajoutée (mesurée par le niveau de réponse au besoin et l'effet levier induit par l'intervention de la Région). Elle fait apparaître une ligne de fracture entre les dispositifs à pérenniser et ceux qui pourraient être interrogés dans leurs modalités :



N.B. : chaque bulle correspond à l'un des 8 dispositifs évalués. La taille des bulles est proportionnelle au montant des financements cumulés consacrés à ce dispositif entre 2019 et 2022.

- Les dispositifs présents sur la partie supérieure droite du schéma correspondent à ceux dont l'intérêt est le plus grand au regard des deux critères retenus : le niveau d'effet levier et le niveau de réponse au besoin ;
- Il apparaît que la poursuite de ces dispositifs apporte une réelle plus-value par rapport aux objectifs fixés pour la feuille de route santé de la Région (au premier rang desquels le renforcement de l'accès aux soins des citoyens de la région) ;

- Au contraire, les dispositifs apparaissant sur le coin inférieur gauche du cadran correspondent à des interventions :
 - Dont les modalités doivent être ré-interrogées au regard du besoin (le besoin est-il réel ? Si oui, les modalités choisies par la Région pour y répondre sont-elles les bonnes ?) – c'est notamment le cas pour les dispositifs d'hébergement des étudiants (loyers) et de mobilité des patients, pour lesquels un réel besoin existe
 - Dont l'intérêt dans le cadre d'une feuille de route régionale semble limité, et devant faire l'objet d'un arbitrage (souhait de conserver ces dispositifs « à l'opportunité » au risque « d'essaimer » la capacité d'accompagnement financière et humaine de la Région).

CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Sur la base de l'ensemble des données collectées, il est possible de tirer les conclusions suivantes :

- 1 Les **modalités d'interventions** de la Région étudiées dans le cadre de la présente évaluation se révèlent à la fois **pertinentes** (en ce qu'elles répondent à des besoins avérés et vérifiés), **cohérentes** (en ce qu'elles apparaissent complémentaires à l'action menée par les autres acteurs de l'écosystème régional en santé, et notamment l'ARS), et sources d'un **effet de levier** attesté (effet multiplicateur du soutien financier de la région).
- 2 La **gouvernance** de la feuille de route, et au-delà, des interventions de la Région en santé s'avère **fluide et pragmatique** au niveau régional (avec l'ARS notamment) mais montre un **potentiel de progression** au niveau territorial avec une réponse apportée par les animateurs santé qui se développe progressivement.
- 3 Certains dispositifs proposés par la région apparaissent néanmoins **sous-consommés** (aide à la mobilité des patients, aide à l'hébergement des étudiants en santé, actions locales de promotion en santé des territoires, ...), ce qui **interroge sur l'ampleur et la réalité du besoin** sous-jacent et partant, sur la **suite à y donner**. Cette sous-consommation tient à la fois d'un **manque** :
 - De **notoriété, lisibilité** ou **connaissance** des offres liées à un déficit de communication sur l'offre ;
 - D'**intégration** de l'offre dans les **territoires** (notamment dans les contrats locaux de santé qui pourraient intégrer les offres de la région de façon plus structurelle dans une logique de subsidiarité avec les contrats de territoires « Territoires en action » - TEA) ;
 - D'**appropriation** par certains relais clefs des offres de la région (avec une montée en charge progressive des animateurs santé sur ce volet) ;
 - De **présence de représentants de la région** en tout lieu permettant de faire la promotion de l'offre, et plus spécifiquement dans les instances de gouvernance des contrats locaux de santé ;
 - De **simplicité** de certaines modalités d'accès (exemple : accès indirect par les collectivités des aides bénéficiant aux maisons de santé pluriprofessionnelles).

A partir des travaux menés, il est possible d'envisager trois orientations possibles différentes pour l'action de la Région possédant chacune des avantages et des inconvénients :

Orientations	Avantages	Inconvénients
1. Continuité à périmètre constant <i>(Tous dispositifs actuels)</i>	Facteur d'appropriation accrue dans le temps pour les bénéficiaires et relais de la politique de la Région	Prolongement de dispositifs qui n'ont pas fait leurs preuves et pour lesquels le besoin n'est pas réellement confirmé
2. Continuité et resserrement <i>(Autour de la partie droite du cadran présenté précédemment)</i>	Concentration de l'offre autour de quelques dispositifs clés (les plus consommés, présentant l'effet de levier / la valeur ajoutée la plus importante) Concentration des moyens dans un contexte budgétaire à la baisse (adéquation objectifs / moyens, Résultats)	Pas ou peu de nouveautés dans l'offre dans un contexte où les besoins pour les deux dispositifs phares (téléexpertise et soutien immobilier) vont aller décroissants
3. Différenciation complète de l'offre <i>(Par rapport à l'ARS, aux autres Région, ...)</i>	Positionnement en rupture Offre plus agile / réactive aux évolutions de contexte	Deux dispositifs phares qui se font en lien direct et étroit avec l'Agence Régionale de Santé Peu de propositions / positions innovantes identifiées dans les autres Régions (en dehors du salariat)

En cas de décision de la Région, plusieurs marqueurs stratégiques sont à considérer pour la mise en œuvre du scénario (points de passages) :

Orientations	Ce que la région devrait faire dans l'hypothèse où elle retient ce scénario
1. Continuité à périmètre constant <i>(Tous dispositifs actuels)</i>	- Ajuster l'accompagnement au montage des dossiers immobiliers de soutien à l'exercice coordonné pour tenir compte des retours de l'enquête - Repenser l'offre d'accompagnement des étudiants en santé (mobilité, hébergement)
2. Continuité et resserrement <i>(Autour de la partie droite du cadran)</i>	- Arrêter les dispositifs de la partie gauche du cadran - Recentrer le fond régional d'expérimentation en santé sur son objectif initial pour favoriser l'émergence de projets innovants (constitutions de communautés territoriales professionnelles de santé déjà bien avancées, aide au démarrage moins nécessaire) - Anticiper l'évolution des deux offres phares (de l'aide à l'investissement à l'aide au fonctionnement, aides à la pérennisation des structures, ...)
3. Différenciation complète de l'offre	Réfléchir à se doter d'une approche régionale sur des initiatives aujourd'hui prises par les communautés de commune, les conseils départementaux, ... (exemple : salariat de professionnels de santé) ;

<i>(Par rapport à l'ARS, aux autres Région, ...)</i>	• Guichet unifié d'aide à l'installation (appui à la gestion, aide à l'identification de logement, d'emploi pour le conjoint, d'infrastructures scolaires, ...) dans le cadre d'une politique régionale concertée • Offres éphémères / itinérantes / intermittentes pour travailler sur les inégalités d'accès, en lien avec les projets de télémédecine (points d'accès) • Envisager d'accompagner l'émergence des nouveaux métiers et organisations (IPA, protocoles, ...) en lien avec la politique de formation sanitaire et sociale de la Région
--	---

En l'état des réflexions, les deux options qui semblent à privilégier seraient :

- Le maintien à l'identique (hors aspects communication) du périmètre d'intervention de la Région en affinant la façon de répondre à certains besoins (centraux sur le cadran : hébergements loyers, mobilité des patients et des étudiants) ;
- (ou) La concentration de l'intervention autour des dispositifs cœur (partie droite du cadran : immobilier MSP, téléexpertise, ...) considérant qu'il sera difficile, en l'état, de positionner une offre pertinente de la région sur les besoins couverts actuellement par les dispositifs sous-consommés.

Dans tous les cas, et quel que soit le scénario privilégié par la région, plusieurs recommandations peuvent être émises pour optimiser ses interventions :

Axes concernés	Ce que la région devrait faire dans tous les cas
Tous les axes	Mettre en place un plan d'actions pour renforcer la lisibilité / connaissance de l'ensemble des dispositifs (communication accrue sur l'offre, participation systématique aux événements organisés par l'ARS et dans les territoires, renforcement du rôle des animateurs santé, ...).
Axe 2. Territorialiser les politiques de santé	• Accroître le nombre d'animateurs santé co-financés par la Région (avec une intégration également dans les volets santé des contrats de territoire en action « TEA ») ; • Homogénéiser le rôle des animateurs santé, dans la suite du travail de 2022 sur le cahier des charges, renforcer le pilotage bicéphale de leur action, en lien avec l'ARS.
Axe 3. Déployer les innovations numériques en santé	• Mettre l'accent sur la généralisation des usages des spécialités déjà déployées (15 dont 3 représentent 93% des usages) plutôt que les nouveaux projets • Être davantage associé aux choix d'investissement en matière de télémédecine / Numérique en santé (aujourd'hui tirés par l'ARS et le GRADeS)

Annexe 2 : Index des sigles

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
APS	Activité physique et sportive
ARS	Agence Régionale de Santé
BMO	Besoin en main d'œuvre
CESI	Campus école supérieure ingénieur
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CHRU	Centre Hospitalier Régional Universitaire
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CLS	Contrat local de Santé
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CREPS	Centres de ressources et d'expertises et de performance sportive
CROS	Comités régionaux olympiques et sportifs
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSP	Code de la santé publique
CTS	Conseils territoriaux de santé
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
DU	Diplôme universitaire
EIS	Evaluation d'impact santé
ENSM	Ecole nationale supérieure de Mécanique et des microtechniques
ESEO	Ecole d'ingénieurs du numériques
ESP	Equipe de soins primaires
EVEIL	Enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens
FAP	Fonds d'aide aux projets
FEDER	Fonds européens de développement régional
FEMASCO	Fédération des maisons de santé et l'exercice coordonné
FRES	Fonds régional d'expérimentation de la santé
GRADeS	Groupement régional d'appui au développement de l'e-santé
HVE	Haute valeur environnementale
IA	Intelligence artificielle
INCa	Institut national du cancer
ISI-FC	Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté
MSP	Maison de santé Pluriprofessionnelles
MTI	Médicament de thérapie innovante
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCS	Objet connecté en santé
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ORECA	Observatoire air énergie climat
PASS	Parcours d'accompagnement sportif pour la santé
PIA	Programme d'investissement d'avenir
PNSE	Plan national santé environnement
PRS	Projet Régional de Santé
PRSE	Plan Régional Santé Environnement
QAI	Qualité de l'air intérieur
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
SCORAN	Stratégie de cohérence régionales d'aménagement
SHS	Sciences humaines et sociales
SRADDET	Schéma régionale d'aménagement de développement durable et territoires
SRDEII	Schéma de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRFSS	Schéma régionales des formations sanitaires et sociales
SRPO	Service public régional de l'orientation

TEA	Territoires en action
TIS	Technologies innovantes de la santé
UB	Université de Bourgogne
UBFC	Université de Bourgogne Franche Comté
UFC	Université de Franche Comté
UTBM	Université de technologie de Belfort Montbéliard
ZTHA	Zone tampon humide artificielle



Ma Région | *avancer, partager*

bourgognefranchecomte.fr



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**